

## **RELEVÉ DE CONLUSIONS** **Plénière du 13 Novembre 2025**

### **COMITÉ National de SUIVI 2014 - 2020**

- **PDRR FEADER POUR LA PERIODE 2014-2022 (FEADER)**

### **COMITÉ de SUIVI Plurifonds 2021 - 2027**

- **PROGRAMME LA REUNION FEDER/FSE+ 2021-2027**
- **VOLET DECONCENTRE DU PROGRAMME NATIONAL FSE+ 2021-2027**

### **COMITÉ de SUIVI Régional 2023 - 2027**

- **VOLET REGIONAL DU PLAN NATIONAL STRATEGIQUE NATIONAL FEADER 2023-2027**

# SOMMAIRE

<b>1. DECISIONS DU COMITE NATONAL DE SUIVI DU PDRR FEADER POUR LA PERIODE 2014-2022 (FEADER) .....</b>	<b>3</b>
<b>2. DECISIONS DU COMITE DE SUIVI PLURIFONDS DES PROGRAMMES 2021-2027 .....</b>	<b>4</b>
<b>3. DECISIONS DU COMITE DE SUIVI REGIONAL DU PLAN NATIONAL STRATEGIQUE NATIONAL FEADER (PSN) 2023 – 2027 .....</b>	<b>5</b>
<b>4. SYNTHESE DES INTERVENTIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>5. ANNEXE .....</b>	<b>11</b>
<b>Annexe 1 : Diaporama de la séance plénière du Comité de suivi .....</b>	<b>11</b>
<b>Annexe 2 : Discours (seul le prononcé fait foi) .....</b>	<b>12</b>

## 1. DECISIONS DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DU PDRR FEADER POUR LA PERIODE 2014-2022 (FEADER)

Le Comité :

- prend acte de la dynamique de mise en œuvre du PDR Réunion
- prend acte de l'état d'avancement du plan de communication du PDR Réunion
- prend acte de l'état d'avancement des travaux d'évaluation ex-post du PDR Réunion
- prend acte des perspectives de fin de gestion du PDR Réunion

## 2. DECISIONS DU COMITE DE SUIVI PLURIFONDS DES PROGRAMMES 2021-2027

### 2.1.– PROGRAMME LA REUNION FEDER/FSE+ 2021-2027

Le Comité :

- prend acte de l'avancement des volets FEDER et FSE+
- prend acte des actions de communication mises en place par l'Autorité de gestion
- approuve la proposition de modification du programme avec l'introduction de nouvelles priorités et la modification de la maquette financière
- approuve les critères de sélection des nouvelles mesures du programme

### 2.2– VOLET DECONCENTRE DU PROGRAMME NATIONAL FSE+ 2021 - 2027

Le Comité prend acte de l'état d'avancement des travaux concernant le volet déconcentré du programme national FSE+.

### **3. DECISIONS DU COMITE DE SUIVI REGIONAL DU PLAN NATIONAL STRATEGIQUE NATIONAL FEADER (PSN) 2023 – 2027**

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement de la déclinaison locale du PSN FEADER 2023-2027
- des actions de communication mises en œuvre
- de l'état d'avancement des mesures surfaciques du PSN FEADER 2023-2027

## 4. SYNTHESE DES INTERVENTIONS

### 4.1 - PDRR FEADER 2014 – 2022

**M. Marc BLONDIAU (DG AGRI, Commission Européenne)**, remercie l'Autorité de gestion du FEADER pour le très bon travail effectué sur le PDRR depuis le début de la programmation. La Commission attend maintenant les conclusions de l'évaluation ex post 2026 en cours de réalisation, qui présentera les orientations du PDRR qui ont été les meilleures, celles qui n'ont pas atteint leurs objectifs, et les pistes d'amélioration. Il rappelle que le démarrage du Programme a été lent au regard notamment du développement d'OSIRIS, mais le rythme soutenu de développement de l'outil et de mise en œuvre du PDRR a permis de rattraper le retard. La Réunion présente de très bons résultats, notamment sur LEADER dispositif sur lequel elle se situe parmi les meilleures des régions françaises.

Le représentant de la DG AGRI relève également le succès dans la mise en œuvre de la programmation et des paiements (6,6 M€) dans des délais contraints, de la mesure 23 adoptée dans le PDRR le 06 juin 2025, et relative à l'aide d'urgence aux agriculteurs sinistrés suite à une catastrophe naturelle. Il souligne en outre l'accompagnement de l'ASP, qui ayant assoupli ses règles de fin de gestion, a notamment permis d'intégrer les paiements de plus de 1 200 dossiers relevant de la mesure M23.

Il indique enfin, s'agissant de la révision actuelle de la maquette financière du PDRR, que la V13 du programme devrait être adoptée rapidement par la Commission, dès lors que l'Autorité de gestion aura apporté les compléments techniques attendus.

### 4.2 PROGRAMME LA REUNION FEDER/FSE+ 2021-2027

**Mme Miriam BURAJOVA (DG REGIO, Commission Européenne)**, tient à souligner l'excellente exécution du programme FEDER 2014-2020 avec une remontée des dépenses à la Commission supérieure à 100%. Par ailleurs, elle relève le succès notable de REACT UE avec une enveloppe de 340 M€ qui a été utilisée et déployée dans des délais très courts. Elle note qu'en dépit des crises successives apparues durant la mise en œuvre du programme, l'Autorité de gestion a tenu les objectifs fixés. De plus, elle salue le fait d'avoir un taux d'erreur inférieur à 2% pendant toute la durée de programmation et précise que cela constitue une vraie qualité sur le long terme.

Aussi, elle tient à féliciter les équipes du Conseil Régional pour la rigueur et la qualité de leur travail et souligne les excellents résultats obtenus sur la période 2014-2020.

Sur la programmation 2021-2027, elle salue la très bonne dynamique de programmation et note que le risque de dégagement d'office est écarté pour 2025. De plus, elle incite l'Autorité de gestion à continuer de présenter les dépenses régulièrement à la Commission car cela démontre une maîtrise de la gestion des fonds et peut constituer un argument pour influencer le post 27.

Elle confirme être favorable aux modifications apportées au programme dans le cadre de RESTORE représentant un montant de plus de 100 M€ suite au cyclone Garance et salue sa mise en œuvre rapide avec les premiers dossiers instruits et programmés.

Elle relève que dans le cadre du paquet législatif dit « FITTO », l'Autorité de gestion a la volonté de s'inscrire dans ses nouvelles priorités au regard des besoins du territoire, telles que l'amélioration des logements abordables, la création de nouvelles mesures dans le logement social, l'augmentation des moyens pour l'eau et la priorisation d'opérations duales qui inclut le câble THD, le Port et l'Aéroport. Elle retient que ces modifications seront transmises à la CE et pourront être adoptées prochainement.

Enfin, elle insiste sur l'importance de la communication et de la visibilité de l'Europe autour des projets soutenus dans le contexte actuel des négociations budgétaires à Bruxelles car il est primordial de témoigner d'une mise œuvre efficiente et dynamique du programme. "

**Mme Gaétane MEDDENS (DG EMPLOI, Commission Européenne)**, remercie les Autorités de gestion pour leur travail et souligne la nécessité des visites de terrain qui représentent un lien direct entre l'Union Européenne et les bénéficiaires. Les échanges entre tous les acteurs concernés constituent un élément essentiel du principe du partenariat et qui va dans le sens d'une Europe plus proche des citoyens.

Sur la période 2014-2020, elle rappelle que le comité de suivi est une occasion de mettre en avant certains projets exemplaires réalisés et félicite les Autorités de gestion sur la bonne mise en œuvre des programmes.

Elle salue par ailleurs l'Autorité de gestion pour la mise en œuvre des options de coûts simplifiés qui a facilité la gestion du programme.

Concernant le FSE, elle souligne que le programme est un engagement fort pour soutenir le développement durable, renforcer la cohésion et stimuler l'innovation sur le territoire, permettant d'accompagner les projets porteurs de croissance, d'emploi et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Elle rappelle toutefois la date limite de remise des documents de clôture fixée au 15 février 2026.

Sur la programmation 21-27 du volet FSE+, elle note la très bonne mise en œuvre du programme et constate que les taux de programmation et de certification s'alignent sur la moyenne européenne et que La Réunion a, sur le FSE, des niveaux de programmation et de paiement plus élevés que sur l'ensemble des RUP. Elle prend note que le risque de dégagement d'office sera écarté pour 2025 et encourage l'Autorité de gestion à maintenir cette dynamique pour l'éviter également en 2026.

Elle rappelle que les Autorités de gestion avaient jusqu'au 31 mars 2025 pour soumettre leur évaluation à mi-parcours, ce qui a permis d'adapter les programmes en fonction de leur performance, de prendre en compte les nouveaux défis, et permettre une affectation définitive des montants de la flexibilité.

Elle insiste sur l'intérêt de la communication sur les opérations essentielles et emblématiques, notamment la mobilité qui traduisent l'histoire du programme et la contribution de la politique de cohésion.

Elle relève qu'il est indispensable que la Commission et le Comité de suivi soient informés et puissent suivre les progrès de mise en œuvre des opérations d'importance stratégique conformément au RPDC.

Elle rappelle que ces opérations doivent être accompagnées par une communication forte et que les bénéficiaires sont tenus de réaliser une activité de communication en associant la Commission et l'Autorité de gestion, et se réjouit de sa participation à ces événements dans le cadre du Comité de suivi.

Elle souligne l'importance de la visibilité de la participation financière de l'Union européenne qui permet de démontrer la valeur ajoutée des fonds européens, et en particulier dans cette période de transition entre la clôture du 14-20, la deuxième partie de la programmation 21-27 et les discussions sur le post 27.

Elle attire l'attention sur les nouvelles priorités présentées par la Commission dans le domaine social et de l'emploi avec notamment, le socle européen des droits sociaux qui reste la boussole des politiques européennes dans les années à venir. Aussi, elle précise que pour avancer dans la réalisation des grands objectifs de l'UE pour 2030 en matière d'emploi, de compétence et de réduction de la pauvreté, un nouveau plan d'actions socle sera mis en œuvre sur la base d'un nouveau cadre d'action pour des emplois de qualité, une toute nouvelle stratégie de l'Union européenne de lutte contre la pauvreté (notamment infantile) et un plan de logement abordable.

Les priorités de la Commission se reflètent également dans la proposition du futur cadre financier pluriannuel avec l'importance des sujets emplois, compétences et intégration sociale représentant un minimum de 14% de l'enveloppe, ce qui témoigne de l'engagement fort de la Commission en faveur d'une Europe plus sociale.

Elle rappelle également que la Commission travaille sur une stratégie renouvelée pour les régions ultrapériphériques dans la perspective de l'adoption d'une communication pour le 1er semestre 2026.

Sur la politique de cohésion, la Commission insistera pour démontrer l'importance et la nécessité des allocations spécifiques notamment celle concernant le FSE. Aussi, elle rappelle la nécessité des remontées de ce qui a été fait sur le territoire réunionnais.

Enfin, elle remercie l'ensemble des équipes et les différents échanges.

#### **4.3 VOLET REGIONAL DU PLAN NATIONAL STRATEGIQUE NATIONAL FEADER 2023-2027**

**M. Marc BLONDIAU (DG AGRI, Commission Européenne)**, relève que le déploiement très lent d'EUROPAC est préoccupant, avec un taux de paiement de 7% jugé insuffisant sur le volet régional du PSN sur les mesures HSIGC. Il souligne l'importance d'un déploiement maîtrisé de l'outil EUROPAC, afin de ne pas compromettre la dynamique de programmation ni de générer d'incidences pour les bénéficiaires, compte tenu de la période limitée précédant la clôture du programme. Il prend note des solutions alternatives mises en place par l'Autorité de gestion pour résoudre les problèmes liés aux paiements et ne pas enrayer la dynamique de programmation, notamment sur les dossiers canne et les dispositifs LEADER, en ayant recours aux fonds propres du Département (avance remboursable), et au *Plan B* développé avec l'ASP.

Le représentant de la DG AGRI remercie les services de l'Etat (DAAF) pour avoir répondu au souhait des représentants de la Commission de disposer d'une vision globale de l'utilisation des fonds de la PAC sur le territoire réunionnais, et avoir présenté l'avancement de l'exécution des dispositifs surfaciques SIGC (MAEC, Bio, ICHN). Il note les avancées notables réalisées dans leur mise en œuvre.

## 4.4- VOLET DECONCENTRE DU PROGRAMME NATIONAL FSE+ 2021 - 2027

**Mme Gaétane MEDDENS (DG EMPLOI, Commission Européenne)**, salue la bonne mise en œuvre du volet déconcentré, pour les résultats obtenus et la bonne articulation avec le volet central. Elle félicite la DEETS pour l'accompagnement réalisé auprès des porteurs de projets.

Elle relève par ailleurs que la mise en valeur des réalisations de l'AS RUP consacrée à la mobilité permet de confirmer l'enjeu des besoins et d'y consacrer une enveloppe dédiée.

En matière de communication, elle rappelle la nécessité d'une bonne visibilité sur le territoire. La stratégie de communication sur le passé s'était traduite par de belles campagnes saluées par la Commission.

**Madame Caroline PIOU (DGEFP)**, rappelle que La Réunion représente le 3ème volet déconcentré le plus important en volume financier, soulignant le rôle majeur du FSE sur le territoire. Elle salue le travail réalisé par la DEETS qui reflète la stratégie conduite depuis le début du programme. Avec un taux de programmation de 55%, supérieur à la moyenne nationale (50%), le territoire présente une dynamique positive et encourageante pour la suite de la programmation.

## 5. ANNEXES

**Annexe 1 : Diaporama de la séance plénière du Comité de suivi**



Cofinancé par  
l'Union européenne

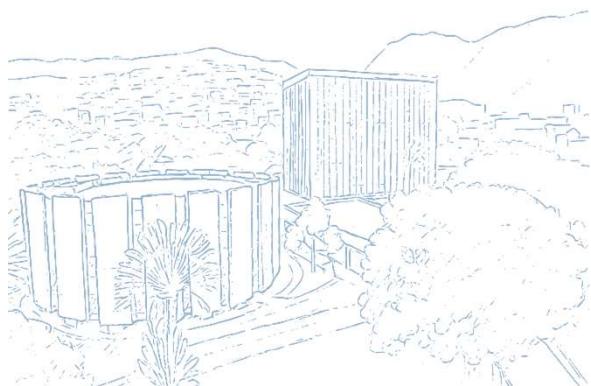
# Comité de Suivi Plurifonds des programmes européens

Séance plénière du 13 novembre 2025

Le Département aux côtés des Réunionnais

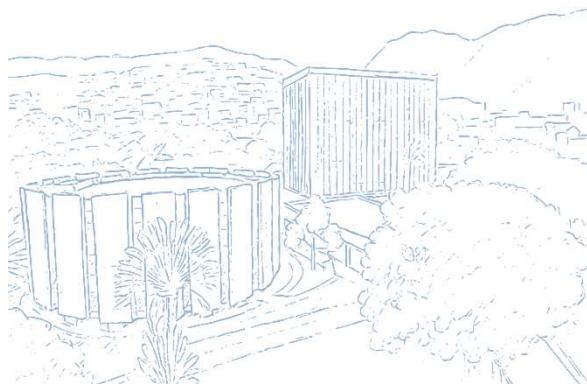
# M. Cyrille MELCHIOR

## *Président du Conseil départemental*

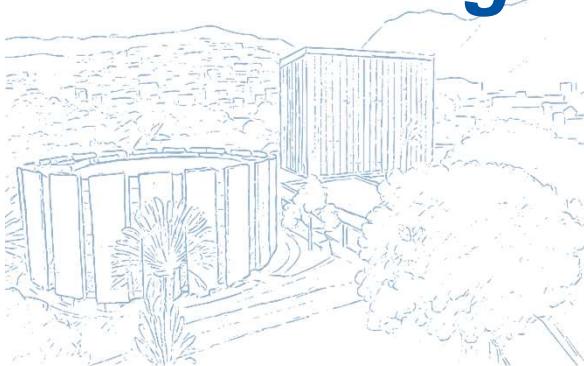


# M. Juan Luis ROLDAN

## *Commission européenne*

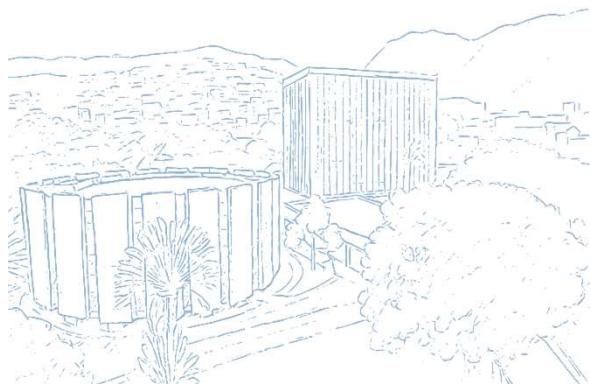


# M. Wilfrid BERTILE *Conseiller régional, délégué aux relations extérieures*



# M. Patrice LATRON

## *Préfet de La Réunion*



# PDRR FEADER 2014-2022

## CNS NOVEMBRE 2025

### PLÉNIÈRE

*Jeudi 13 novembre 2025*



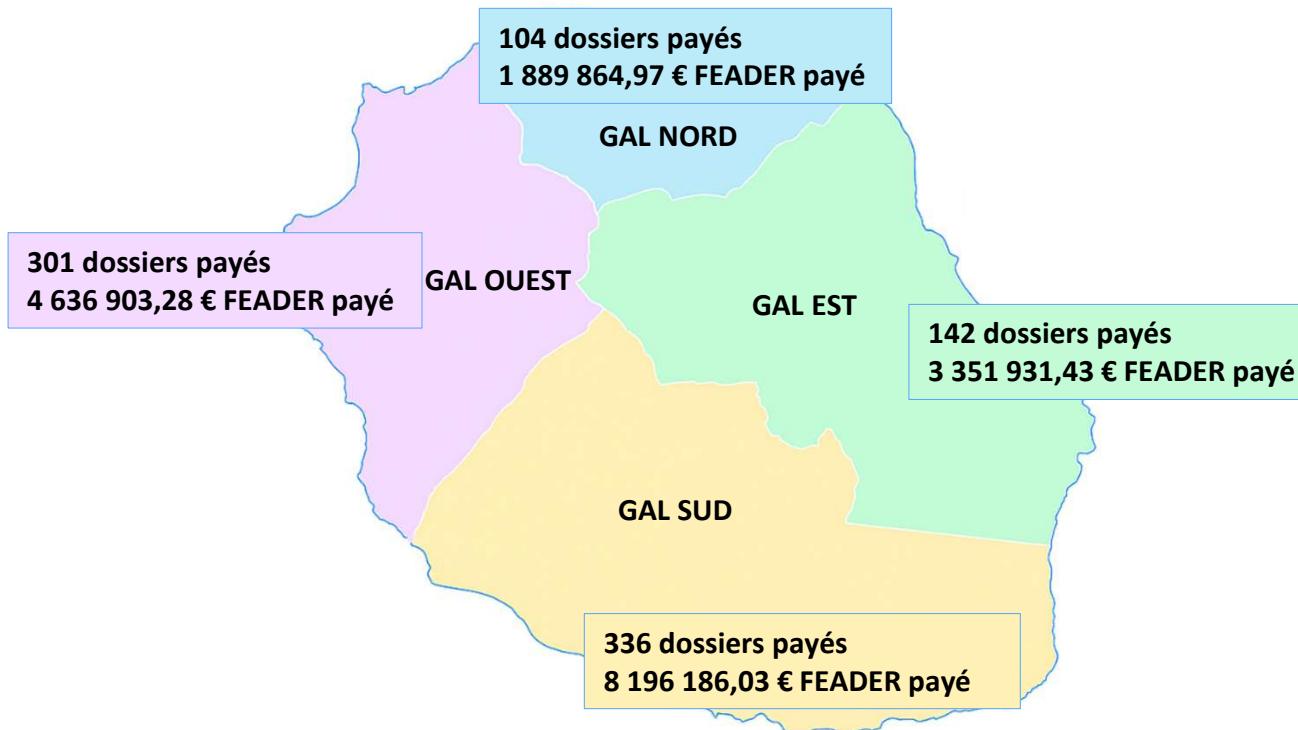
## Etat d'avancement du programme



## Données financières (*y compris relance*)

Libellé	Maquette V12.0 FEADER (€)	Maquette V13 (en cours) FEADER (€)	Programmation FEADER (€)	% Prog.	Paiements FEADER (€)	% Paiem.
<b>M01 – Transferts de connaissances et actions d'information</b>	45 441 069	45 286 227	45 574 915	101%	45 441 401	100%
<b>M02 – Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation</b>	7 045 504	7 044 598	7 044 598	100%	7 044 598	100%
<b>M04 – Investissements physiques</b>	195 695 566	193 921 987	194 415 074	100%	193 557 229	100%
<b>M04R – Investissements physiques (relance)</b>	44 986 848	44 986 848	43 914 817	98%	41 347 086	92%
<b>M05 – Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles</b>	38 720	38 720	38 720	100%	38 720	100%
<b>M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises</b>	7 785 704	7 296 587	7 655 837	105%	7 368 877	101%
<b>M07 – Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales</b>	24 370 628	24 274 945	24 330 419	100%	23 968 959	99%
<b>M08 – Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts</b>	17 920 466	17 892 842	17 966 085	100%	16 944 178	95%
<b>M10 – Agroenvironnement - climat</b>	27 808 051	28 183 309	28 741 338	102%	28 183 309	100%
<b>M11 – Agriculture biologique</b>	1 484 516	1 539 566	1 580 528	103%	1 539 566	100%
<b>M13 – ICHN</b>	51 381 839	51 398 177	52 121 589	101%	52 052 208	101%
<b>M16 – Coopération</b>	58 546 529	58 334 596	58 565 613	100%	58 521 270	100%
<b>M19 – Soutien en faveur du développement local au titre de Leader (DLAL)</b>	24 085 100	24 085 100	24 995 991	104%	24 034 414	100%
<b>M20 – Assistance technique</b>	11 572 050	15 731 395	15 731 395	100%	11 572 050	74%
<b>M20R – Assistance technique (relance)</b>	1 874 452	1 874 452	1 874 452	100%	771 322	41%
<b>M23 - Soutien temporaire exceptionnel aux agriculteurs, aux exploitants forestiers et aux PME particulièrement touchés par des catastrophes naturelles</b>	8 518 309	6 666 000	8 518 309	128%	6 640 000	100%
<b>TOTAL PDRR 2014-2022</b>		<b>528 555 350</b>	<b>533 069 681</b>	<b>101%</b>	<b>519 025 187</b>	<b>98%</b>

## Données financières LEADER



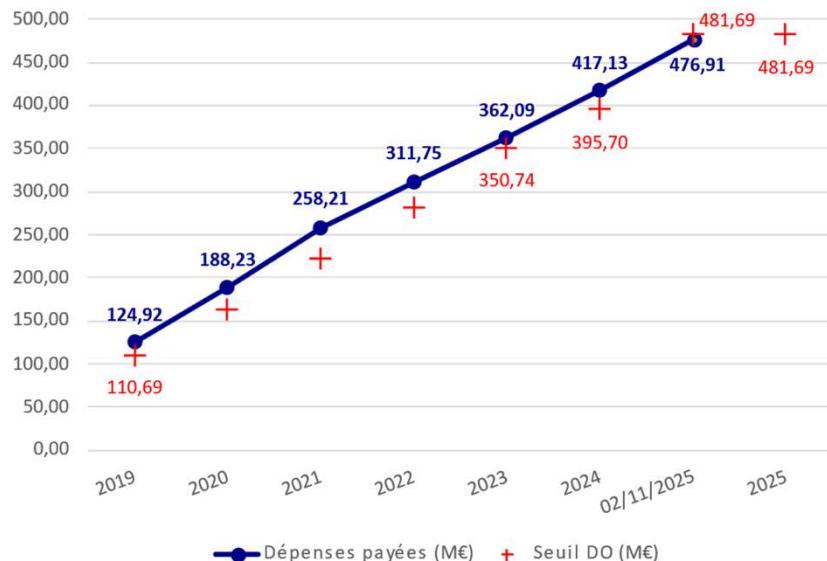
244 entreprises

163 associations

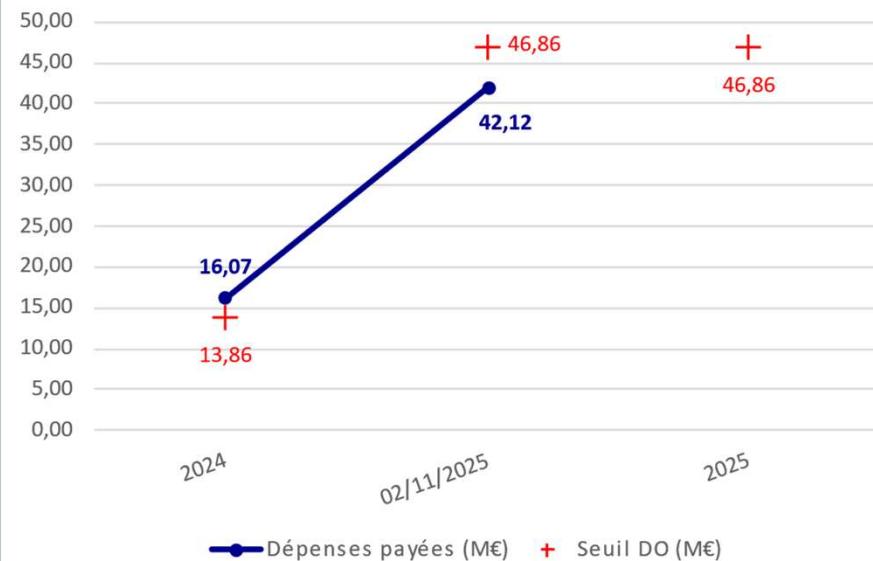
382 agriculteurs

601 emplois créés

### Socle

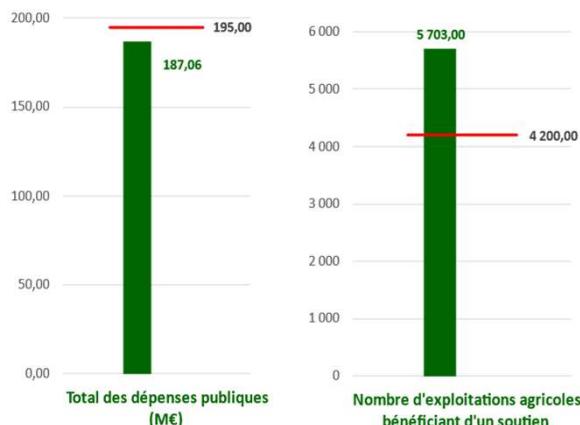


### Relance

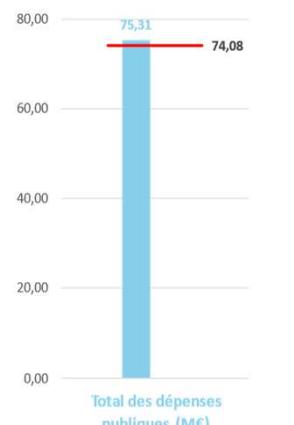


## Cadre de performance

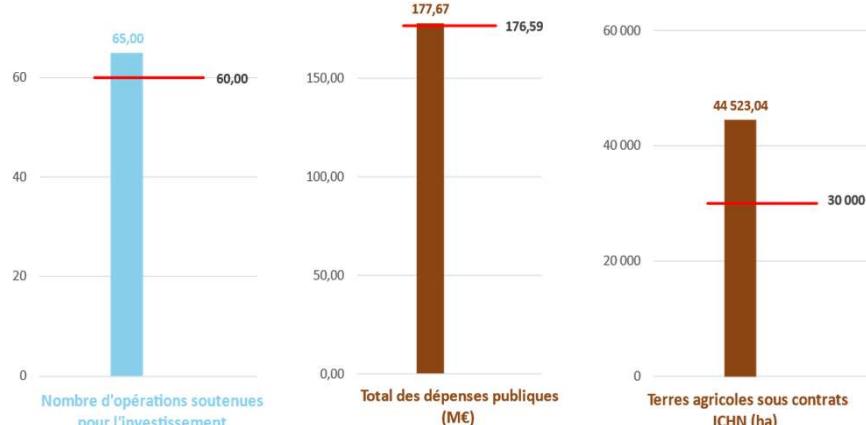
### Priorité 2: Amélioration de la viabilité des exploitations et de la compétitivité



### Priorité 3: Organisation de la chaîne alimentaire, bien être animal, gestion des risques



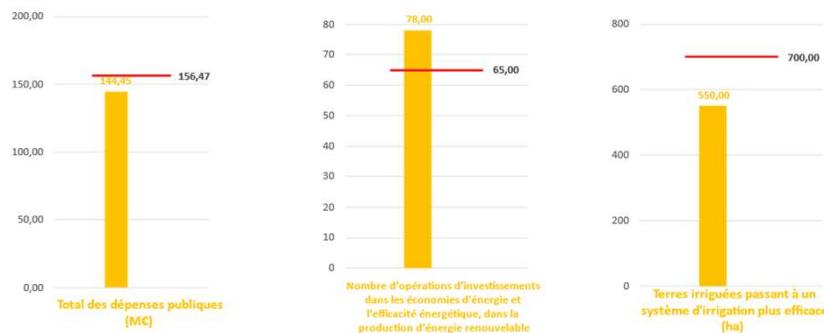
### Priorité 4: Restaurer, préserver, renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie



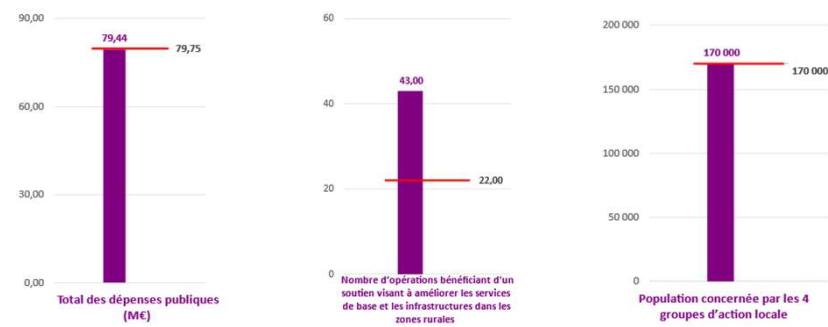
— Cible 2025

## Cadre de performance

### Priorité 5: Promouvoir l'utilisation efficace de l'eau, de l'énergie et les énergies renouvelables



### Priorité 6: Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales



— Cible 2025

Point de discussion	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Etat d'avancement financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission remercie l'Autorité de gestion pour la qualité des travaux menés et exprime sa satisfaction quant à l'avancement du PDRR 2014-2022 et aux ajustements apportés aux enveloppes tout au long de sa mise en œuvre.</li> <li>La Commission européenne prend note de la simplification visant à redistribuer les reliquats vers l'assistance technique.</li> <li>S'agissant du cadre de performance, la Commission relève les bons résultats obtenus et indique qu'il n'y a aucune difficulté identifiée sur l'atteinte des objectifs.</li> <li>La Commission félicite l'Autorité de gestion et les autorités de l'État pour leur travail conjoint ayant contribué au succès du dispositif de la mesure 23, relative à l'aide d'urgence aux agriculteurs sinistrés suite à une catastrophe naturelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Autorité de gestion prend acte des observations formulées par la Commission européenne.</li> <li>L'Autorité de gestion indique que la mise en œuvre de la M23 s'est parfaitement réalisée malgré des délais contraints, grâce à l'appui des services de la DAAF et dans le cadre d'une stratégie efficace et partagée avec les autres régions françaises. Les retours des agriculteurs ont été très positifs, notamment en ce qui concerne la rapidité de déploiement et la simplification administrative mise en place, éléments essentiels dans le cadre de mesures d'urgence.</li> </ul>

## Décision du Comité National de Suivi (CNS)

## Point sur l'avancement du plan de communication et de formation



## Actions réalisées en 2025

## Axe 1 : Informer

## Communication numérique

### Mise à jour des sites Internet



## Portail Département/ FEADER



Portail  
[www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org)

## Axe 2 : médiatiser

## Relation presse



Article le Quotidien, 24 mars  
2025 – Une nouvelle retenue  
collinaire au Tampon



Article le Quotidien, 26 mai 2025  
– La case du patrimoine à Hell-  
bourg

## Décision du Comité National de Suivi (CNS)

## Point sur l'évaluation ex-post du programme



## Evaluation ex-post 2026

### Contexte

- Obligation réglementaire (UE 2020/2220) → rapport avant 31/12/2026
- Marché AMO attribué à TERITEO – CERESCO – BOREAL – REUSIT (août 2025)
- Lancement : 30 septembre 2025

### Objectifs

- Mesurer les résultats du PDRR 2014-2022
- Répondre aux 30 Questions Évaluatives Communes (QEC) de la CE
- Formuler des recommandations pour 2023-2027 et post-2027

### Méthodologie :

- SCSE (indicateurs UE) + sources (INRAE, ODEADOM, etc.)
- Mutualisation avec AGRIPÉI (optimisation des enquêtes)
- Clause d'insertion sociale (150 h)

Étapes clés	Période/date
Attribution marché	21 août 2025
Démarrage mission	30 sept. 2025
Enquêtes bénéficiaires	Nov.2025 – fév. 2026
Rapport final / restitution	Juil. 2026
COPIL / CRE / Saisie SFC	Nov. 2026

### Livrables

- Rapport final ex-post
- Présentation COPIL/CRE
- Transmission CE via SFC

Point de discussion	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Etat d'avancement de l'évaluation ex post 2026</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission prend note de la progression des travaux d'élaboration du rapport d'évaluation ex post 2026 et suivra avec intérêt leur finalisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Autorité de gestion prend acte des observations formulées par la Commission européenne.</li> </ul>

## Décision du Comité National de Suivi (CNS)

## Perspectives de fin de gestion



### → **État de consommation des dispositifs**

- Certains dispositifs en sous-consommation, d'autres en surconsommation.
- La sur-programmation maîtrisée grâce à la réaffectation des marges issues des dispositifs sous-consommés.

### → **Réajustement de la maquette**

- Version V13 du PDRR transmise à la Commission en septembre 2025
- Examen en cours par la CE

### → **Clôture**

- Programmation achevée
- 4 dossiers à clôturer avant mi-décembre 2025
- 1 opération reportée (« carry over ») sur la programmation 2023-2027

Point de discussion	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Perspective de fin de gestion du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission remercie l'ASP d'avoir assoupli les règles de fin de gestion, qui garantiront le paiement et la clôture effective des dernières opérations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ASP indique avoir assoupli ses règles de fin de gestion et fixé les derniers paiements au 12 décembre 2025 s'agissant des crédits d'intervention, de manière à intégrer notamment les paiements des dossiers relevant de la mesure M23. Les crédits de l'AT pourront être payés en 2026.</li> <li>Elle se dit confiante quant à la possibilité de clôturer le programme dans des conditions optimales.</li> </ul>

## Décision du Comité National de Suivi (CNS)



Cofinancé par  
l'Union européenne

# Comité de Suivi Plurifonds des programmes européens 2021-2027

Séance plénière du 13 novembre 2025

Le Département aux côtés des Réunionnais



Financé par  
l'Union européenne

# Programme Réunion FEDER-FSE+

## Comité de Suivi 2025 – Séance plénière





Financé par  
l'Union européenne

## ELEMENTS DE BILAN DU PO FEDER 2014-2020

- Le taux de réalisation global final du PO FEDER 2014-2020 dépasse 103 %.
- Le programme n'a plus été modifié depuis 2022, il n'a donc pas utilisé les facilités du remboursement accéléré, introduites *via* le règlement STEP (remboursement à 100%) alors que 50 % des fonds ont été certifiés depuis 2021.
- Il aura maintenu un taux d'erreur inférieur à 2 % sur toute la durée du programme.
- Le volet REACT UE FEDER aura financé des nouveaux projets sans « technique de remboursement »
- Une fois le rapport final d'audit de l'ANAFE réceptionné, le rapport final de clôture sera transmis à la Commission.

Le Programme FEDER 14-20 de La Réunion a été performant tant au titre de la réalisation des actions, de la consommation des crédits qu'au niveau de la rigueur et de la qualité de sa gestion, d'autant qu'il est le programme le plus important de France.



Financé par  
l'Union européenne

## PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME – VUE D'ENSEMBLE

### VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME

- 52 AMI lancés depuis le début de la programmation : 48 AMI pour le FEDER et 4 pour le FSE+
- **Programmation** : taux de programmation atteindra 65% à la fin d'année (+30 point depuis le 31/12/2024). Il était de 55% début octobre.
- **Certification** : 155M€ de FDER certifiés, soit plus de 94% du premier seuil de DO. Seuil qui sera atteint fin novembre avec le prochain appel de fonds.

### TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2025

- **1<sup>er</sup> trimestre** : évaluation à mi-parcours et impacts du Cyclone Garance
- **2<sup>e</sup> trimestre** : modification de programme – introduction d'un axe RESTORE et nouveaux critères de sélection
- **3<sup>e</sup> trimestre** : proposition au Comité de Suivi d'une modification de programme suite à l'évaluation de la dynamique de programmation et à la publication du « règlement FITTO » (UE 2025/1914)

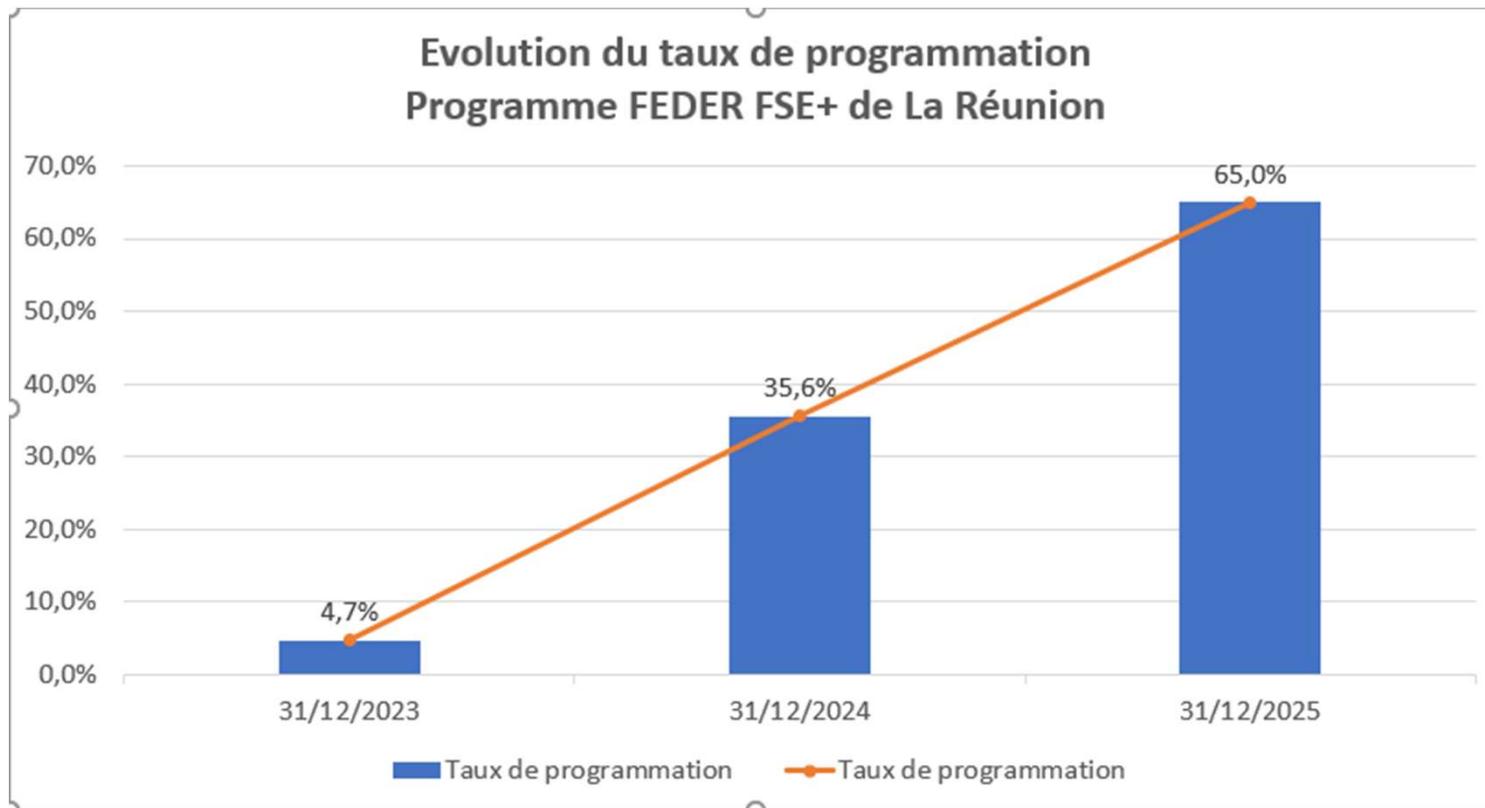
Fonds	Maquette Cout total (en M€ hors AT)	Maquette UE (en M€ hors AT)	Nb de dossiers*	Cout total programmé *	Montant UE programmé *	Appels de fonds (en M€)*
<b>Volet FEDER</b>	<b>1 499</b>	<b>1 183</b>	<b>483</b>	<b>915,29</b>	<b>627,15</b>	<b>157,88</b>
<b>Volet FSE+</b>	<b>194</b>	<b>165</b>	<b>19</b>	<b>91,5</b>	<b>77,01</b>	<b>29,14</b>
<b>TOTAL (hors AT)</b>	<b>1 693</b>	<b>1 348</b>	<b>502</b>	<b>1 006,79</b>	<b>704,16</b>	<b>187,02</b>

\* Données actualisées avec les dossiers en cours de programmation (CLS de novembre) et le dernier appel de fonds du 29 octobre 2025



Financé par  
l'Union européenne

## EVOLUTION DU TAUX DE PROGRAMMATION





Financé par  
l'Union européenne

## PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME – VOLET FEDER

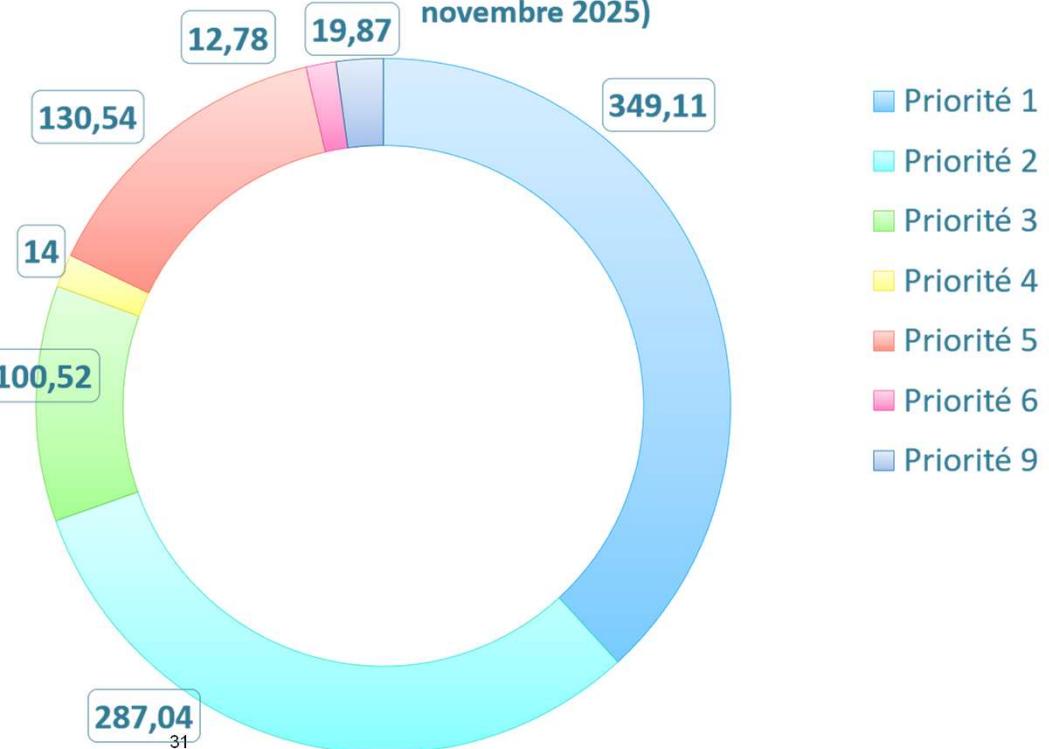
### VOLET FEDER

- **Programmation** : 915M€ en cout total, soit un taux de 61% -> 65% d'ici décembre
- **Certification** : 157,18M€ de fonds européens avec le dernier appel de fonds -> 200M€ d'ici la fin de l'année

### QUELQUES REALISATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

- **113 publications** dans une revue ou maison d'édition à comité de lecture (RCR08) à l'issu des projets de recherche soutenus.
- Amélioration de l'efficacité énergétique de **1 886 logements** (ISO4).
- **83 km de conduites nouvelles ou réaménagées** pour les systèmes de distribution pour l'approvisionnement public en eau (RCO30).
- Aménagement de **37,8km de pistes cyclables** (RCO58), au bénéfice de plus de **1,4 millions utilisateurs par an** (RCR64).
- **Plus de 950 places créées** pour les élèves dans les salles de classes des établissements financés (RCO67).

Montants programmés au titre du FEDER par priorité en millions d'euros (comprenant le Comité Local de Suivi de novembre 2025)





Financé par  
l'Union européenne

## PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME – VOLET FSE+

### VOLET FSE+

- **Programmation** : 91,5M€, soit un taux de 47% de programmation
- **Certification** : 29,14M€ de fonds UE certifié à mi-octobre avec un important appel de fonds fin novembre (+15M€)

### QUELQUES REALISATIONS ET RESULTATS

Plus de 8 620 réunionnais bénéficient d'une formation soutenue par le FSE+ (EECO01) dont :

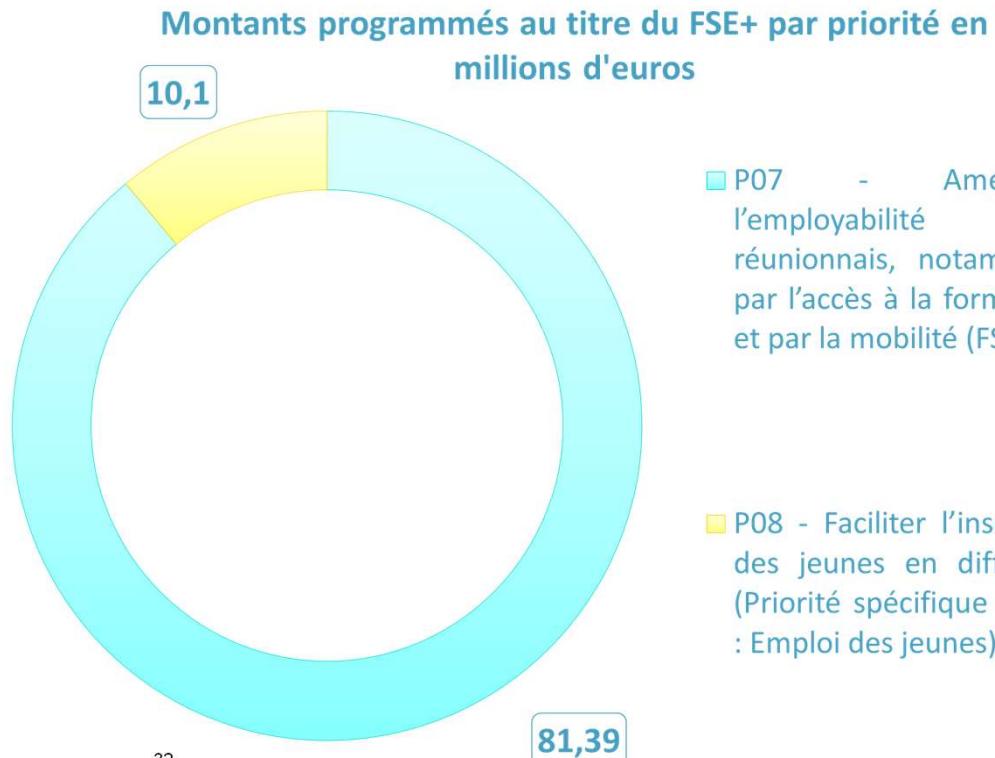
- 42% étaient chômeurs à l'entrée en formation
- 44% était inactifs (étudiants ou chômeurs en poursuite de formation).



Parmi ces programmes de formation :

- Les formations sanitaires et sociales recensent 4 600 participants
- La formation professionnelle des adultes ont bénéficié à 3 742 participants

➡ 55% de taux de réussite pour ce dispositif





Financé par  
l'Union européenne

## ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITÉ



### Des campagnes de communication sur les AAP et AMI

52 AMI ont été lancés depuis le début du programme



### Campagnes de communication dans les médias pour mettre en avant les dispositifs et les bénéficiaires

#### Exemples :

- spots publicitaires télés, radios et plateforme
- Emission « FANAL » qui témoigner et intervenir les entreprises aidées par le FEDER



### Campagnes de communication sur les réseaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, relais par des créateurs de contenu,...)

- 98 posts sur les thématiques européennes qui ont comptabilisé plus de 700 000 vues
- 45 posts sur le FEDER et FSE+ qui ont été vus plus de 220 000 fois



Financé par  
l'Union européenne

## ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITÉ



La Région Lé Ek Zot, le nouveau flash proposé aux projets, les actions et les avancées concrètes de

Information au grand public via des partenariats d'émissions télévisées

Exemples :

- l'émission « Kap Région » = 152 capsules diffusées
- l'émission «code phare» : 44 épisodes sur les fonds européens
- l'émission « la Région lé ek zot » qui met en lumière certains dispositifs (ex : formations, l'Instrument financier FAIRE)



Information au grand public : Fiches projets des aménagements financés par les fonds européens

- 52 articles publiés sur le site de la Région qui recensent plus de 157 540 visites
- Une page dédiée aux opérations soutenues par les fonds européens (surtout d'importance stratégique)



Financé par  
l'Union européenne

## PRESENTATION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME - CONTEXTE

### Les « principes directeurs » de la modification

- **Le renforcement de la priorité donnée aux dossiers matures au regard des seuils doublés de dégagement d'office.** Une plus grande vigilance sera apportée aux calendriers de réalisation et des critères renforçant la maturité des opérations sélectionnées seront proposés.
- **Le renforcement du critère de performance** de certaines mesures en veillant par exemple au respect d'un équilibre territorial ou encore en introduisant des critères renforcés sur la performance attendue des opérations.
- **Au niveau global, les opérations dont le calendrier n'est pas compatible avec le programme actuel doivent être « orientées » vers le post 27** – qui prévoit les mêmes thématiques pour les RUP dont à titre d'exemple la résilience climatique, l'eau,...
- **Une autorisation de sur-programmation globale de 10 % des montants FEDER**, pour tenir compte des « taux de chute » constatés en règle générale (sous-réalisations, dossiers non réalisés ...).

Pour rappel, la Région avait décidé par délibération budgétaire d'autoriser une sur-programmation du programme FEDER 14-20. Celui-ci a fait l'objet d'une sur-programmation effective.

## PRESENTATION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME

### OS 1 – Une Europe plus intelligente et compétitive :

-  **OS 1-1 Recherche et l'innovation:** maintien global des moyens de la recherche et innovation
-  **OS 1-2 Digitalisation :** maintien des moyens sur les mesures de l'OS
-  **OS 1-3 Compétitivité des PME:** le niveau des moyens affectés à cet OS a été légèrement surestimé - ajustement de 11,5% des moyens lié principalement à l'effet de plafonnement des aides accordées par la réglementation des aides d'Etat
-  **OS 1-4 Spécialisation intelligente :** réaffectation de 5M€ sur cet autre Os - pas d'impact sur les opérations de soutien transversal à la stratégie de spécialisation intelligente
-  **OS 1-5 ou 3-3 relatif au câble sous-marin :** Comme indiqué dans la 1ere modification du programme, le projet de câble sous-marin a été retenu dans le cadre de CEF : accord d'un soutien de 20M€ par le CEF + abondement de 30M€ de FEDER sur cet OS
  - L'AG considère que dans une RUP, le projet présente un intérêt stratégique pour la défense et amélioration de la résilience des services essentiels à la population
  - Proposition de comptabiliser le projet de câble sous-marin en investissement dual dans une nouvelle priorité

Priorité	Objectif spécifique	FEDER Initial	CT Initial	Variation du FEDER	Variation du coût total	Nouveau FEDER	Nouveau CT
				En M€	En M€		
Priorité 1	<i>OS 1-1 Recherche et innovation</i>	89,4	117.8	0	0	89,4	117.8
	<i>OS 1-2 Digitalisation</i>	15,5	18,7	0	0	15,5	18,7
	<i>OS1-3 Compétitivité des PME</i>	242,7	398.3	-28	-37.1	215.3	361.2
	<i>OS 1-4 Dev des compétences pour la spécialisation intelligente</i>	9.9	13.9	-5	-6.1	5.4	6,9
Priorité 10	<i>OS 1-5 ou OS 3-3 Infrastructures numériques préparation civile</i>	0	0	+30	+35.3	30	35,3
Sous total Priorité 1 et 10	<b>Sous total OS1</b>	<b>357.5</b>	<b>548.8</b>	<b>-3</b>	<b>-7.9</b>	<b>325.6</b>	<b>511.8</b>

## PRESENTATION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME



### OS 2 – Une Europe plus verte:

- **OS 2-1 Efficacité énergétique:**

- constat d'une très grande hétérogénéité des dossiers en matière d'efficacité énergétique au niveau de la réhabilitation thermique
- introduction d'un plafond pour inciter à une meilleure performance énergétique des opérations soutenues (10€/KWh économisé)
- abondement de 10M€ des 2 volets de l'OS au niveau de la priorité logement et de la dynamique des projets



### OS 2-2 Energies renouvelables : Maintien des moyens



### OS 2-4 Adaptation changement climatique :

- réduction des moyens de l'opération portant sur la résilience (Route de Cilaos) – réalisée finalement qu'en partie sur 21-27 (incompatibilité du calendrier actualisé avec la programmation)
- Dépassement des moyens prévus sur la résorption des radiers : lancement d'une étude pour la priorisation des travaux à venir au regard des enjeux pour la population et de l'équilibrage territorial

Priorités	Objectif spécifique	FEDER	CT	Variation du FEDER	Variation du coût total	Nouveau FEDER	Nouveau CT
		Initial	Initial			En M€	En M€
<b>Priorité 2 :</b>	<i>OS 2-1 Efficacité énergétique</i>	70,6	83,1	5	5,8	75,6	88,9
	<i>OS 2-11 Nouvelle priorité 11 - Logement abordable (abondement chauffe-eau solaires)</i>	0	0	5	5,9	5	5,9
<b>+ Nouvelle Priorité 11 –</b>	<i>OS 2-2 Énergie renouvelable</i>	30,1	58,2	0	-0,5	30,1	58,2
	<i>OS 2-11 Nouvelle priorité 11 - Logement abordable (Nouvelle mesure PV solidaire)</i>	0	0	6	7	6	7
<b>+ Nouvelle Priorité 12</b>	<i>OS 2-4 Adaptation au changement climatique</i>	94,4	111	-30,6	-36	63,8	75
	<i>OS 2-5 Gestion durable de l'eau</i>	91,9	114	0,6	0,7	92,5	123,3
	<i>Nouvelle priorité 12 – Gestion durable de l'eau – OS 2-5</i>	0	0	6,3	8,4	6,3	8,4
	<i>OS 2-6 Économie circulaire</i>	25,2	29,7	0	0	25,2	29,7
	<i>OS 2-7 Protection de la nature et de la biodiversité</i>	32,4	38,1	0	0	32,4	38,1
<b>Sous total Priorité 2 et 11</b>	<b>Sous total OS2</b>	<b>344,6</b>	<b>434,1</b>	<b>-7,7</b>	<b>-8,7</b>	<b>336,9</b>	<b>428,6</b>

## PRESENTATION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME

### OS 2 – Une Europe plus verte:



#### OS 2-5 gestion de l'eau :

- Augmentation de 600k€ pour la collecte des eau usées (ajustement du cout de la seule opération avec un calendrier compatible avec le programme – non réalisation de la deuxième opération)
- Dépassement des moyens prévus sur la lutte contre les fuites d'eau dans les réseaux d'eau potable
- AMI sur la lutte contre les fuites d'eau qui sera réservé à l'est du territoire qui n'a pas encore bénéficier de financement de projet.
- Affectation des opérations de potabilisation sur la nouvelle priorité 12



#### OS 2-6 Economie circulaire : Maintien des moyens



#### OS 2-7 Biodiversité : Maintien des moyens



#### OS 2-11 Logements abordables :

- Fait l'objet d'une nouvelle priorité
- Déploiement d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique par le soutien au photovoltaïque sous condition de ressources
- Mesure des chauffe-eaux solaires pour les logements sociaux de l'OS 2-1 bascule sur la nouvelle priorité

Priorités	Objectif spécifique	FEDER	CT	Variation du FEDER	Variation du coût total	Nouveau FEDER	Nouveau CT
		Initial	Initial			En M€	En M€
Priorité 2 :	OS 2-1 Efficacité énergétique	70,6	83,1	5	5,8	75,6	88,9
+ Nouvelle Priorité 11 –	OS 2-11 Nouvelle priorité 11 - Logement abordable (abondement chauffe-eau solaires)	0	0	5	5,9	5	5,9
+ Nouvelle Priorité 12	OS 2-2 Énergie renouvelable	30,1	58,2	0	-0,5	30,1	58,2
	OS 2-11 Nouvelle priorité 11 - Logement abordable (Nouvelle mesure PV solidaire)	0	0	6	7	6	7
	OS 2-4 Adaptation au changement climatique	94,4	111	-30,6	-36	63,8	75
	OS 2-5 Gestion durable de l'eau	91,9	114	0,6	0,7	92,5	123,3
	Nouvelle priorité 12 – Gestion durable de l'eau – OS 2-5	0	0	6,3	8,4	6,3	8,4
	OS 2-6 Économie circulaire	25,2	29,7	0	0	25,2	29,7
	OS 2-7 Protection de la nature et de la biodiversité	32,4	38,1	0	0	32,4	38,1
Sous total Priorité 2 et 11	Sous total OS2	344,6	434,1	-7,7	-8,7	336,9	428,6

## PRESENTATION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME

### OS 2 – Une Europe plus verte



**OS 2-8 Mobilité urbaine durable:** Dispositifs fortement sollicités -abondement de 8,3M€ avec une focalisation sur le développement des pôles d'échanges multimodaux et les projets de Transport en Site Propre

Priorité	Objectif spécifique	FEDER Initial	CT Initial
		En M€	
Priorité 3	OS 2-8 Mobilité durable	122.4	150.5
Sous total Priorité 3	Sous total OS2-8	122.4	150.5

Variation du FEDER	Variation du coût total	Nouveau FEDER	Nouveau CT
		En M€	
+8.3	+10.2	130.7	160.68
+8.3	+10.2	130.7	160.68

### OS 3 – Une Europe plus connectée



**OS 3.2 :** Il y a globalement un maintien des moyens communautaires au titre de cet OS mais certains sont affectés à un nouvel OS au titre d'une nouvelle priorité

Priorité	Objectif spécifique	FEDER Initial	CT Initial
		En M€	
Priorité 4	Os 3-2 Mobilité durable	48.4	60.6
Nouvelle Priorité 13	Os 3.3 infrastructu res de défense duales	0	0
Sous total Priorité 3	Sous total OS2-8	48,4	60,6

Variation du FEDER	Variation du coût total	Nouveau FEDER	Nouveau CT
		En M€	
-32.2	-40.3	16.2	20.3
+32.2	+40.3	32.2	40.3
0	0	48.4	60.6



**OS 3-3 infrastructures de défenses duales :** en tant que RUP, une part des investissements qui seront privilégiés concernant les infrastructures d'échange revêtent un caractère dual (ex mise aux normes des parkings avion)

- La création d'une nouvelle priorité 13 est imposée par le règlement

## PRESENTATION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME

### OS 4 – Une Europe plus sociale

 **OS 4-2 Infrastructures d'éducation et formation :** abandonement de 2,5M€ compte tenu de la nouvelle affectation du projet de centre de simulation en santé initialement prévu sur l'OS 4.5

 **OS 4-5 Accès aux soins : Le maintien apparent des moyens** du fait du « transfert » du projet du CSSOI masque une augmentation des concours à la santé par l' identification de nouveaux dossiers matures  
 -CHU : « pôle Mère-enfant » dans le nord ;  
 -CHOR : nouvel « Hôpital de jour » dans l'ouest de l'ile.

 **OS 4-6 Aménagements touristiques et culturels :** incompatibilité du calendrier de certains projets initialement prévus avec le programme – diminution prévisionnelle de 9,8M€ de FEDER

 **OS 4-7 logements abordables :** création d'un nouvel OS dédié à la construction et rénovation de logements abordables sociaux ou pour étudiants sous condition de ressources – cet Os est ajouté à la priorité 11 créée.

Priorité	Objectif spécifique	FEDER	CT
		Initial	Initial
En M€			
	<i>OS4-2 Infrastructures d'éducation et de formation</i>	91.6	114.5
<b>Priorité 5 + Nouvell e Priorité 11</b>	<i>OS 4-5 Accès aux soins</i> <i>OS 4-6 Aménagements culturels et touristiques</i> <i>Os 4-7 Promouvoir l'accès à des logements abordables et durables</i>	31.9	39.9
<b>Sous total priorité 5</b>	<b>Sous total OS4</b>	<b>163.3</b>	<b>204.3</b>

Variation du FEDER	Variation du coût total	Nouveau FEDER	Nouveau CT
En M€		En M€	
+2.5	3.1	94.1	117.6
0	0	31.9	39.9
-9.8	-12.2	30	37.7
+10	+12.5	10	12.5
<b>2.7</b>	<b>3.4</b>	<b>166</b>	<b>207.7</b>



Financé par  
l'Union européenne

## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection correspondent aux « nouvelles » mesures introduites :

- 2.11.1 : Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux
- 2.11.2 : Chauffe-eaux solaires chez les particuliers en situation de difficulté économique (ECS)
- 2.11.3 : Chauffe-eaux solaires logements collectifs sociaux (ECS)
- 2.12.1 : Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau
- 3.13.1 : Investissements à caractère dual du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)
- 3.13.2 : Investissements à caractère dual de l'Aéroport Roland GARROS
- 3.13.3 : Soutien des investissements duaux de câbles sous-marin THD



## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

### 2.11.1 : Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux

Priorité	Objectif Spécifique	Domaine d'intervention	OBJECTIF ET CHOIX DE L'ACTION
11 - Promouvoir l'accès à des logements abordables et durables	2- 11 Promouvoir l'accès à des logements abordables et durables	41 - Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logements existant, projets de démonstration et mesures de soutien	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'objectif de cette action est d'accompagner la transition de La Réunion vers un modèle énergétique durable et économe en ressource en favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique à travers le soutien aux projets concernant des logements du parc social public.</li><li>• En soutenant les opérations de rénovation/réhabilitation thermique et d'amélioration de la performance énergétique du parc de logements social public de La Réunion (habitat collectif exclusivement), l'action 2.11.2 permet de répondre aux objectifs du programme</li></ul>



Financé par  
l'Union européenne

## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

Critères transversaux	Critères spécifiques
<ul style="list-style-type: none"><li>Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.</li><li>Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.</li><li>Pour les infrastructures et les opérations accueillant du public, les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés.</li><li>Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. L'analyse DNSH du programme a au titre de ce type d'action et des méthodologies nationale et communautaire, établi le parallèle avec le même type d'action soutenues au titre du PNRR. Ainsi, l'analyse DNSH a in fine conclu à un impact globalement positif au regard des 6 critères analysés.</li><li>Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.</li><li>Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais.</li><li>Le cas échéant, si application des aides d'état, les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.</li><li>Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.</li><li>De plus, selon l'objectif spécifique FEDER : OS 2-11, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRAEC) et/ou la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le cas échéant.</li></ul>	<p>Les projets soutenus devront, par ailleurs, respecter les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les porteurs de projet ayant déjà une expérience dans la conduite d'opération de même envergure seront privilégiés.</li><li>Les projets de rénovation énergétique et thermique exclusifs seront favorisés.</li><li>Les projets présentant des études et audits thermiques réalisés par des BE possédant les qualifications RGE 20.10 et/ou 20.14 et suivant le cahier des charges type de l'ADEME seront favorisés.</li><li>Les projets intégrant des solutions à caractère bioclimatique et reproductible seront priorisés.</li><li>La maturité des projets aura une importance majeure.</li><li>Les opérations d'envergure en termes de nombre de logements dont l'efficacité énergétique s'est améliorée seront privilégiées.</li><li>La réduction prévisionnelle de la consommation énergétique doit être de 30% minimum.</li><li>Les projets présentant le meilleur bilan estimatif de la diminution annuelle de GES seront favorisés</li></ul>



## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

### 2.11.2 : Chauffe-eaux solaires chez les particuliers en situation de difficulté économique (ECS)

Priorité	Objectif Spécifique	Domaine d'intervention	OBJECTIF ET CHOIX DE L'ACTION
11 - Promouvoir l'accès à des logements abordables et durables	2- 11 Promouvoir l'accès à des logements abordables et durables	41 - Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logements existant, projets de démonstration et mesures de soutien	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'objectif de cette action est d'accompagner la maîtrise énergétique en améliorant l'efficacité énergétique des logements des particuliers en situation de difficulté économique et/ou de précarité énergétique.</li><li>• En soutenant dans le cadre du dispositif « KAP'Ecosolidaire » mis en œuvre par la Région Réunion, des opérations de réalisation d'installations solaires thermiques individuelles (chauffe- eau) chez les ménages en situation de difficultés économiques et/ou en situation de précarité énergétique, l'action 2.11.2 permet de répondre aux objectifs du programme</li></ul>



Financé par  
l'Union européenne

## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

Critères transversaux	Critères spécifiques
<ul style="list-style-type: none"><li>Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.</li><li>Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.</li><li>Pour les infrastructures et les opérations accueillant du public, les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés.</li><li>Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. L'analyse DNSH du programme a au titre de ce type d'action et des méthodologies nationale et communautaire, établi le parallèle avec le même type d'action soutenues au titre du PNRR. Ainsi, l'analyse DNSH a in fine conclu à un impact globalement positif au regard des 6 critères analysés.</li><li>Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.</li><li>Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais.</li><li>Le cas échéant, si application des aides d'état, les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.</li><li>Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.</li><li>De plus, selon l'objectif spécifique FEDER : OS 2-11, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRAEC) et/ou la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le cas échéant.</li></ul>	<p>Les projets soutenus devront, par ailleurs, respecter les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Le dispositif KAP'Ecosolidaire doit répondre aux orientations de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et contribuer à l'objectif d'une transition vers une économie à faible émission de carbone.</li><li>Le dispositif KAP'Ecosolidaire doit être destiné à un public en difficulté économique et sociale.</li><li>Les projets devront participer à la réduction des gaz à effet de serre.</li><li>Le calcul de la participation du FEDER s'applique sur le plafond du montant de l'aide publique fixé par le dispositif KAP'Ecosolidaire</li><li>La situation des acquéreurs bénéficiaires finaux sera examinée au regard de l'un des critères suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>- bénéficier du « Chèque énergie » (dispositif de l'État en faveur des personnes en situation de précarité énergétique ;</li><li>- avoir des revenus inférieurs au barème d'éligibilité des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour les personnes « modestes » fixé au niveau national.);</li></ul></li></ul>



Financé par  
l'Union européenne

## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

2.11.3 : Chauffe-eaux solaires logements collectifs sociaux (ECS)			
Priorité	Objectif Spécifique	Domaine d'intervention	OBJECTIF ET CHOIX DE L'ACTION
11 - Promouvoir l'accès à des logements abordables et durables	2- 11 Promouvoir l'accès à des logements abordables et durables	41 - Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logements existant, projets de démonstration et mesures de soutien	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'objectif de cette action est d'accompagner la maîtrise énergétique en améliorant l'efficacité énergétique des logements de type collectif à caractère social.</li><li>• En soutenant les opérations d'installations solaires de production d'eau chaude sanitaire dans les logements locatifs sociaux collectifs existants, l'action 2.11.3 permet de répondre aux objectifs du programme.</li></ul>



## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

Critères transversaux	Critères spécifiques
<ul style="list-style-type: none"><li>Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.</li><li>Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.</li><li>Pour les infrastructures et les opérations accueillant du public, les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés.</li><li>Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. L'analyse DNSH du programme a au titre de ce type d'action et des méthodologies nationale et communautaire, établi le parallèle avec le même type d'action soutenues au titre du PNRR. Ainsi, l'analyse DNSH a in fine conclu à un impact globalement positif au regard des 6 critères analysés.</li><li>Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.</li><li>Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais.</li><li>Le cas échéant, si application des aides d'état, les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.</li><li>Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.</li><li>De plus, selon l'objectif spécifique FEDER : OS 2-11, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRAEC) et/ou la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le cas échéant.</li></ul>	<p>Les projets soutenus devront, par ailleurs, respecter les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>La réduction prévisionnelle de la consommation énergétique du projet devra être à minima supérieure strictement à 30 % du constat initial.</li><li>La productivité solaire utile du projet devra être à minima strictement supérieur à 350 kWh/m<sup>2</sup>/an à une altitude supérieure ou égale à 600 m et à 450 kWh/m<sup>2</sup>/an à une altitude inférieure à 600m.</li><li>Les études et audits thermiques justificatifs fournis devront prioritairement avoir été réalisés par des BE possédant les qualifications RGE 20.14.</li><li>Les projets comportant la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle et de suivi des performances énergétiques seront privilégiés.</li><li>Les projets proposant un nombre de logements concernés plus important et réduisant proportionnellement de fait, les gaz à effet de serre, seront favorisés.</li></ul>



## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

### 2.12.1 : Crédit et extension d'usines de potabilisation de l'eau

Priorité	Objectif Spécifique	Domaine d'intervention	OBJECTIF ET CHOIX DE L'ACTION
12 - Soutenir une gestion durable de l'eau	OS 2- 5 Promouvoir un accès sûr à l'eau, une gestion durable de l'eau, y compris la gestion intégrée de l'eau, et la résilience hydrique	177. Régions ultrapériphériques : soutien visant à compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du relief	<ul style="list-style-type: none"><li>La mobilisation des fonds de la politique de cohésion au cours des précédentes périodes de programmation a largement contribué à l'amélioration de la qualité de l'eau potable et à la mise en conformité de l'assainissement des eaux usées à La Réunion : concernant cette thématique, quelques opérations doivent permettre de finaliser les infrastructures répondant aux besoins des territoires. Par ailleurs, des marges de progression importantes en ce qui concerne la gestion de la ressource en eau ont été identifiées concernant les taux de rendement des réseaux.</li><li>L'eau représente, tout particulièrement en milieu insulaire soumis aux aléas climatiques, une ressource patrimoniale rare et précieuse, qui contribue de façon significative au développement sanitaire, économique et touristique de La Réunion.</li><li>La qualité de l'eau distribuée constitue une préoccupation majeure pour le territoire réunionnais, dans la mesure où les collectivités organisatrices de services d'eau accusent un déficit résiduel en infrastructures publiques, tout particulièrement en matière de processus de potabilisation (clarification) des eaux superficielles (prises d'eau situées en ravines ou rivières).</li></ul>

## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

Critères transversaux	Critères spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.</li> <li>Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.</li> <li>(Pour infrastructures et opérations accueillant du public) Les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés.</li> <li>Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. L'analyse DNSH du programme a au titre de ce type d'action et des méthodologies nationale et communautaire, établi le parallèle avec le même type d'action soutenues au titre du PNRR. Ainsi, l'analyse DNSH a in fine conclu à un impact neutre voire positif au regard des 6 critères analysés.</li> <li>Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.</li> <li>Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais. Dans le cas d'espèce, les lignes de partage du programme au titre de l'objectif spécifique 2.5 précisent que les investissements soutenus par le PO FEDER FSE+ 21-27 de La Réunion sont ciblés sur la potabilisation de l'eau, la réduction des fuites d'AEP, la réutilisation des eaux usées et des études de faisabilité pour de nouvelles ressources en eau pour l'alimentation humaine</li> <li>Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.</li> <li>Afin d'améliorer la gestion de l'eau sur le territoire en améliorant la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, en préservant les milieux aquatiques et en améliorant la qualité des eaux rejetées, les opérations soutenues devront être cohérentes avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et ses déclinaisons et Le plan eau spécifique DOM (PEDOM).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les porteurs de projets ayant déjà une expérience dans la conduite d'opération de même envergure seront favorisés.</li> <li>Le projet devra être dimensionné pour des zones de distributions regroupant plus de 5 000 habitants.</li> <li>Il sera tenu compte des préconisations du Schéma directeur d'alimentation en eau potable du secteur concerné, ce dernier ne devant pas dater de plus de 5 ans.</li> <li>Les projets mettant en œuvre des procédures pour limiter / réduire l'impact environnemental du projet (utilisation de matériaux recyclés, mesures de compensation, dossier loi sur l'eau, etc.) ou justifiant de l'impact négligeable ou positif de l'opération (Autorisation environnementale, études, ...) seront privilégiés.</li> <li>Les projets mettant en œuvre des procédures inclusives : (clause d'insertion dans les marchés, marchés ou lots réservés (exemple : emploi des femmes en difficultés, emploi de personnes handicapées et/ou défavorisées) seront favorisés.</li> <li>Il sera accordé une importance majeure à la maturité du projet tant au niveau des procédures réglementaires en particulier des autorisations environnementales et de l'état d'avancement des marchés de travaux.</li> <li>Les projets prévoyant des modalités d'entretien / d'exploitation de l'équipement seront favorisés.</li> <li>Il sera tenu compte de l'intégration dans le projet d'une méthodologie adéquate de comptabilisation et de suivi des indicateurs.</li> <li>Afin de maximiser l'effet levier des concours communautaire et permettre l'atteinte des indicateurs de résultats, l'aide FEDER sera plafonnée à 10 M€ par projet.</li> </ul>

## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

### 3.13.1 : Investissements à caractère dual du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)

Priorité	Objectif Spécifique	Domaine d'intervention	OBJECTIF ET CHOIX DE L'ACTION
13 Améliorer les capacités de défense en soutenant les investissements à caractère dual et participent à la préparation civile, dans une RUP	3-3 Développer des infrastructures de défense résilientes, en accordant la priorité à celles à double usage, notamment pour favoriser la mobilité militaire dans l'Union, ainsi que renforcer la préparation civile	110. Ports maritimes (RTE T)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au niveau du Port de marchandise, ce dernier est la seule porte d'entrée du fret militaire. Le Minarm a précisé à ce titre que l'acheminement logistique pour les besoins militaires nécessitait que les infrastructures portuaires soient opérationnelles et adaptées. Le maintien ou l'accroissement des capacités portuaires revêtent un intérêt stratégique particulier dans la zone océan Indien.</li> <li>La situation locale est très différente de celle de l'Europe continentale déjà dotée d'infrastructures militaires dédiées et de grande capacité.</li> <li>Par ailleurs, il convient d'insister sur le caractère particulier de RUP située dans l'océan Indien à près de 10 000 km de sa capitale.</li> <li>Lorsque l'on prend en considération cette situation, les recommandations de la Commission qu'elle a formulée au titre de sa « Stratégie de l'Union européenne en matière de préparation pour prévenir et réagir aux menaces et crises émergentes » prennent une signification toute particulière</li> <li>En effet, au titre du plan d'action proposé et des « 30 actions clefs » à mettre en œuvre, l'une d'entre elles concerne l'objectif : « Protéger les fonctions essentielles de la société en Europe » et consiste en « l'élaboration des critères minimaux de préparation pour les services essentiels tels que les hôpitaux, les écoles, les transports et les télécommunications. ».</li> <li>Les infrastructures portuaires (de marchandises) et l'aéroport (international) constituent, pour une RUP, ces seuls points d'entrée et de sorties possibles. Assurer leur bonne adéquation aux besoins (civiles et militaires) et leur opérationnalité constituent des éléments de préparation essentiels.</li> </ul>

## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

Critères transversaux	Critères spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.</li> <li>Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.</li> <li>(Pour infrastructures et opérations accueillant du public) Les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés.</li> <li>Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe en respectant notamment les dispositions prévues dans le programme au titre du principe DNSH (ne pas causer de préjudice important). Il s'agira de veiller notamment à la bonne prise en compte des préconisations formulées au titre des diverses autorisations (dont environnementales) pour les projets relevant de ces procédures afin de limiter au maximum les impacts potentiels de ces derniers sur l'environnement.</li> <li>Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.</li> <li>Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais.</li> <li>(Si aides d'état) Les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.</li> <li>Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.</li> <li>Afin de soutenir le développement des hubs structurants portuaires et aéroportuaires de l'île en participant à leur verdissement, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)..</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La marge d'exploitation doit être déduite des coûts admissibles ex-ante, sur la base de projections économiques raisonnables, et les projets à faible marge seront favorisés.</li> <li>Les projets en lien avec les produits pétroliers ne sont pas éligibles ;</li> <li>Il sera tenu compte de l'inscription du projet dans une stratégie pluriannuelle d'investissement validée.</li> <li>Les projets mettant en œuvre des procédures inclusives : (clause d'insertion dans les marchés, marchés ou lots réservés (exemple : emploi des femmes en difficultés, emploi de personnes handicapées et/ou défavorisées) seront favorisés.</li> <li>Les projets participant au verdissement du GPMLDR ou intégrant une dimension verte seront favorisés</li> <li>Le projet devra justifier de son accessibilité</li> <li>Il sera accordé une importance majeure à la maturité du projet</li> <li>Les projets prévoyant des modalités d'entretien / d'exploitation de l'équipement seront favorisés.</li> <li>Il sera tenu compte de l'intégration dans le projet d'une méthodologie adéquate de comptabilisation et de suivi des indicateurs.</li> <li>l'investissement soutenu à un caractère dual et/ou participe à la préparation civile dans une RUP.</li> </ul>

## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

### 3.13.2 : Investissements à caractère dual de l'Aéroport Roland GARROS

Priorité	Objectif Spécifique	Domaine d'intervention	OBJECTIF ET CHOIX DE L'ACTION
13 Améliorer les capacités de défense en soutenant les investissements à caractère dual et participent à la préparation civile, dans une RUP	3-3 Développer des infrastructures de défense résilientes, en accordant la priorité à celles à double usage, notamment pour favoriser la mobilité militaire dans l'Union, ainsi que renforcer la préparation civile	178. Région ultrapériphériques Aéroport	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au niveau du Port de marchandise, ce dernier est la seule porte d'entrée du fret militaire. Le Minarm a précisé à ce titre que l'acheminement logistique pour les besoins militaires nécessitait que les infrastructures portuaires soient opérationnelles et adaptées. Le maintien ou l'accroissement des capacités portuaires revêtent un intérêt stratégique particulier dans la zone océan Indien.</li> <li>La situation locale est très différente de celle de l'Europe continentale déjà dotée d'infrastructures militaires dédiées et de grande capacité.</li> <li>Par ailleurs, il convient d'insister sur le caractère particulier de RUP située dans l'océan Indien à près de 10 000 km de sa capitale.</li> <li>Lorsque l'on prend en considération cette situation, les recommandations de la Commission qu'elle a formulée au titre de sa « Stratégie de l'Union européenne en matière de préparation pour prévenir et réagir aux menaces et crises émergentes » prennent une signification toute particulière</li> <li>En effet, au titre du plan d'action proposé et des « 30 actions clefs » à mettre en œuvre, l'une d'entre elles concerne l'objectif : « Protéger les fonctions essentielles de la société en Europe » et consiste en « l'élaboration des critères minimaux de préparation pour les services essentiels tels que les hôpitaux, les écoles, les transports et les télécommunications. ».</li> <li>Les infrastructures portuaires (de marchandises) et l'aéroport (international) constituent, pour une RUP, ces seuls points d'entrée et de sorties possibles. Assurer leur bonne adéquation aux besoins (civiles et militaires) et leur opérationnalité constituent des éléments de préparation essentiels.</li> </ul>

## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

Critères transversaux	Critères spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.</li> <li>Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.</li> <li>(Pour infrastructures et opérations accueillant du public) Les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés.</li> <li>Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe en respectant notamment les dispositions prévues dans le programme au titre du principe DNSH (ne pas causer de préjudice important). Il s'agira de veiller notamment à la bonne prise en compte des préconisations formulées au titre des diverses autorisations (dont environnementales) pour les projets relevant de ces procédures afin de limiter au maximum les impacts potentiels de ces derniers sur l'environnement.</li> <li>Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.</li> <li>Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais.</li> <li>(Si aides d'état) Les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.</li> <li>Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.</li> <li>Afin de soutenir le développement des hubs structurants portuaires et aéroportuaires de l'île en participant à leur verdissement, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)..</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La marge d'exploitation doit être déduite des coûts admissibles ex-ante, sur la base de projection raisonnables lorsque les dispositions en matière d'aide d'état ne s'appliquent pas</li> <li>Il sera tenu compte de l'inscription du projet dans une stratégie pluriannuelle d'investissement validée.</li> <li>Les programmes d'investissement mobilisant le FEDER doivent contribuer de manière significative à l'atteinte des résultats du programme.</li> <li>Les projets mettant en œuvre des procédures inclusives : (clause d'insertion dans les marchés, marchés ou lots réservés (exemple : emploi des femmes en difficultés, emploi de personnes handicapées et/ou défavorisées) seront favorisés.</li> <li>Le projet devra justifier de son accessibilité</li> <li>Il sera accordé une importance majeure à la maturité du projet</li> <li>Les projets prévoyant des modalités d'entretien / d'exploitation de l'équipement seront favorisés.</li> <li>Il sera tenu compte de l'intégration dans le projet d'une méthodologie adéquate de comptabilisation et de suivi des indicateurs.</li> <li>l'investissement soutenu à un caractère dual et/ou participe à la préparation civile dans une RUP.</li> </ul>

## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

### 3.13.3 : Soutien des investissements duals de câbles sous-marin THD

Priorité	Objectif Spécifique	Domaine d'intervention	OBJECTIF ET CHOIX DE L'ACTION
13 Améliorer les capacités de défense en soutenant les investissements à caractère dual et participent à la préparation civile, dans une RUP	3-3 Développer des infrastructures de défense résilientes, en accordant la priorité à celles à double usage, notamment pour favoriser la mobilité militaire dans l'Union, ainsi que renforcer la préparation civile	036. TIC: Autres types d'infrastructures TIC (y compris les ressources/équipements informatiques à grande échelle, les centres de données, les capteurs et autres équipements sans fil)	<p>A ce jour, trois câbles sous-marins assurent la connectivité numérique de l'île de La Réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1- SAFE (Afrique du sud - La Réunion – Inde – Malaisie)</li> <li>• 2. LION-LION 2 (Réunion – Madagascar – Mayotte – Kenya)</li> <li>• 3. METISS (Réunion – Afrique du Sud)</li> </ul> <p>La capacité additionnelle des 3 câbles est estimée à environ 26 Tbit/s. Elle est considérée comme insuffisante au regard des évolutions futures des besoins de connectivité. Par ailleurs, il convient de souligner que le câble SAFE est vieillissant et devrait atteindre la fin de son cycle de vie en 2027.</p> <p>Si l'on considère que le temps de déploiement d'un nouveau câble est de l'ordre de 4 à 5 années, il devient urgent de soutenir une nouvelle connexion qui permettra par ailleurs d'améliorer la résilience du territoire en cas de problème sur l'un des câbles existants.</p>

## PRESENTATION DES NOUVEAUX CRITERES DE SELECTION

Critères transversaux	Critères spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.</li> <li>Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.</li> <li>(Pour les infrastructures et opérations accueillant du public) Les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés.</li> <li>Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe en respectant notamment les dispositions prévues dans le programme au titre du principe DNSH (ne pas causer de préjudice important). Il s'agira de veiller notamment à la bonne prise en compte des préconisations formulées au titre des diverses autorisations (dont environnementales) pour les projets relevant de ces procédures afin de limiter au maximum les impacts potentiels de ces derniers sur l'environnement.</li> <li>Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.</li> <li>Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais.</li> <li>(Si aides d'état) Les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.</li> <li>Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.</li> <li>Afin de soutenir le développement des câbles sous-marin THD, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de La Réunion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets devront contribuer à améliorer la capacité numérique Très Haut Débit du territoire via une solution technique de câble sous-marin ;</li> <li>Les projets devront présenter un calendrier de mise en l'œuvre de l'opération qui devra être cohérent avec le calendrier de la programmation européenne ;</li> <li>Les projets doivent avoir été retenus dans le cadre de l'Appel à projets Connecting Europe Facility (CEF) ;</li> <li>Le projet doit avoir un caractère dual et/ou qui participe à la préparation civile, dans une RUP ;</li> <li>Seront favorisés les projets bénéficiant d'un co-financement privé.</li> <li>l'investissement soutenu à un caractère dual et/ou participe à la préparation civile dans une RUP.</li> </ul>



Financé par  
l'Union européenne

## SYNTHESE DE LA REUNION TECHNIQUE – FEDER-FSE+

Points de discussion	Observations	Précisions apportées par l'Autorité de gestion
<b>Eléments de bilan 2014-2020</b>	<p>La Commission salue la très bonne performance du programme FEDER 14-20.</p> <p>Elle propose que ces très bons résultats soient valorisés <i>via</i> des actions de communication.</p>	<p>L'Autorité de Gestion remercie la Commission et salue le travail collectif (Commission, partenariat élargi, implication des services,...) qui a permis d'aboutir à ce résultat et souligne que la gouvernance régionale et territoriale est un facteur de succès.</p> <p>Elle précise qu'à ce stade très avancé de la programmation 21-27, et des propositions formulées pour le post-27, l'attention n'était pas focalisée sur « le passé ».</p> <p>Au regard de cette proposition il serait intéressant de valoriser les résultats du PO 14-20 au regard également des propositions post 27.</p>



Financé par  
l'Union européenne

## SYNTHESE DE LA REUNION TECHNIQUE – FEDER-FSE+

Points de discussion	Observations	Précisions apportées par l'Autorité de gestion
Revue de performance du programme	<p>Bien que le montant dédié à la sécurisation de la Route de Cilaos soit redimensionné pour des raisons calendaires, la Commission propose que ce projet soit conservé en tant que «opération d'importance stratégique» au regard de sa nature.</p> <p>La Commission souligne le bon état d'avancement du programme 21-27 tant au niveau du volet FEDER que du volet FSE+.</p> <p>Elle demande par ailleurs que lui soit transmise, pour information, la liste prévisionnelle des dossiers FSE+ prévus à la programmation d'ici la fin de l'année.</p>	<p>L'Autorité de gestion maintiendra ce projet dans la liste des opérations d'importance stratégique.</p> <p>L'Autorité de gestion lui transmettra cette liste.</p>



Financé par  
l'Union européenne

## SYNTHESE DE LA REUNION TECHNIQUE – FEDER-FSE+

Points de discussion	Observations	Précisions apportées par l'Autorité de gestion
Actions de communication	La Commission demande si la communication du FSE+ est coordonnée avec celle du volet national géré par l'Etat.	L'Autorité de gestion indique qu'il s'agit de deux plans de communication distincts.



Financé par  
l'Union européenne

## SYNTHESE DE LA REUNION TECHNIQUE – FEDER-FSE+

Points de discussion	Observations	Précisions apportées par l'Autorité de gestion
<b>Modification du programme</b>	<p>La Commission souligne que la définition des infrastructures duales reste sujette à interprétation. Elle invite l'AG à développer un argumentaire pour ces infrastructures civiles insistant sur les usages militaires des propositions intégrées dans la modification (port, aéroport, THD).</p> <p>Elle invite à ce titre l'AG de se rapprocher du Ministère des Armées (MinArm).</p> <p>La DGOM rappelle les démarches entreprises au niveau national pour que les infrastructures portuaires et aéroportuaires des RUP soient systématiquement considérées comme duales...sans succès à ce stade.</p>	<p>L'AG maintiendra ses propositions sur les investissements qu'elle considère dual dans une RUP, à savoir les infrastructures structurantes au regard de leur caractère unique et de la position géographique du territoire.</p> <p>L'AG souligne que la considération du caractère dual du THD est cohérente avec la publication récente de la Commission sur les enjeux stratégiques de sécurisation des câbles sous-marins.</p> <p>Elle a d'ores et déjà pris l'attache du MinArm au titre de ces investissements.</p>



Financé par  
l'Union européenne

## SYNTHESE DE LA REUNION TECHNIQUE – FEDER-FSE+

Points de discussion	Observations	Précisions apportées par l'Autorité de gestion
Modification du programme	La Commission interroge l'AG sur les modalités permettant de distinguer les dépenses déjà prévues au titre de la gestion durable de l'eau, des dépenses nouvelles compatibles avec le «règlement FITTO».	L'AG précise que pour respecter cette demande « orale » de la Commission, elle ne retient que des dépenses liées à des opérations et crédits nouveaux dans la nouvelle priorité issue du «règlement FITTO».
	Puisque l'AG a identifié une sous-évaluation de l'indicateur du taux de sortie positive sur le FSE+, la Commission demande si l'AG envisage de corriger la méthodologie de calcul.	L'AG procèdera à cette modification sitôt qu'elle aura suffisamment d'observations issues de dossiers certifiés.  Elle proposera en 2026 une révision plus large des indicateurs (FEDER et FSE+)



Financé par  
l'Union européenne

## SYNTHESE DE LA REUNION TECHNIQUE – FEDER-FSE+

Points de discussion	Observations	Précisions apportées par l'Autorité de gestion
<b>Modification du programme</b>	<p>La Commission salue la volonté de l'Autorité de gestion de s'inscrire dans les nouvelles priorités proposées.</p> <p>Elle retient que ces propositions se concentrent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'amplification des mesures énergétiques sur le logement abordable</li><li>• La proposition nouvelle sur la construction, la rénovation du logement abordable</li><li>• L'amplification des mesures sur la gestion durable de l'eau</li><li>• La proposition d'infrastructures duales</li></ul>	



Financé par  
l'Union européenne

## SYNTHESE DE LA REUNION TECHNIQUE – FEDER-FSE+

Points de discussion	Observations	Précisions apportées par l'Autorité de gestion
<b>Expérimentation sur les Financements Non Liés aux Couts (FNLC)</b>	<p>La Commission interroge l'AG sur sa volonté de s'investir, en tant que région pilote, sur les Financements non Liés aux Couts (FNLC) FEDER.</p> <p>Elle souligne qu'à ce stade, seule la région PACA a élaboré des FNLC, mais sur le FSE+.</p> <p>La DGOM soutient l'implication de la Région Réunion au titre des FNLC.</p>	<p>L'Autorité de gestion entend s'investir dans l'élaboration de FNLC.</p> <p>Elle doit tenir compte du temps potentiellement long d'élaboration de ces coûts simplifiés.</p> <p>Elle remercie la Commission pour sa proposition qu'elle accepte d'autant que cette méthode sera déterminante pour le post 27 et surtout la capacité à définir des cibles et des jalons au niveau régional et non au niveau national.</p> <p>Il est donc stratégiquement important de proposer des référentiels locaux.</p>

62



Financé par  
l'Union européenne

## SYNTHESE DE LA REUNION TECHNIQUE – FEDER-FSE+

Points de discussion	Observations	Précisions apportées par l'Autorité de gestion
Intervention des membres du Comité de Suivi	<p>La CINOR, au regard des enjeux de la programmation, souligne néanmoins, la complexité inhérente à certains dossiers importants pour le territoire, et les aléas pouvant impacter les calendriers.</p> <p>La CIVIS demande si un abondement est prévu au titre de l'OS 5 (ITI).</p>	<p>L'AG, bien que consciente des aléas, souligne que la dynamique du programme et le haut niveau de certification relèvent d'une responsabilité collective.</p> <p>L'AG indique que, tel que prévu dans les conventions ITI, un point sera fait mi-2026, tout en étant réservée sur les potentielles disponibilités au regard de l'avancement du programme et de sa bonne dynamique.</p>

# Décisions du Comité de Suivi Plurifonds (CSP)



Cofinancé par  
l'Union européenne



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE  
ET DE LA FORêt

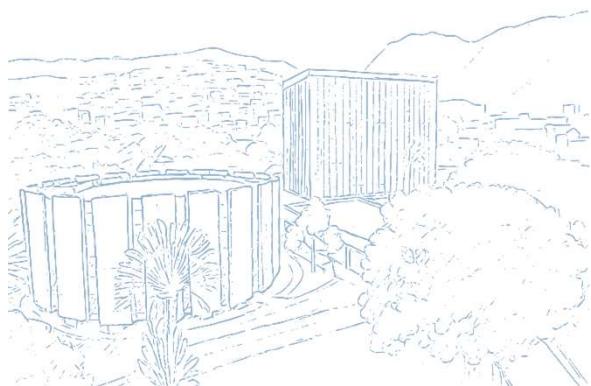
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL FEADER 2023-2027

Volet régional

# Avancement de la déclinaison locale du PSN 2023-2027



### Programmation

Taux global de programmation

**36 %**

Montant UE programmé  
**93,2 M €**

Décisions attributives  
**1 344**

Données actualisées au  
**10/11/2025**

Maquette : 260 M €

### Paiement

Taux de paiement  
**7 %**

Montant UE payé  
**18,2 M€**

Dépenses publiques totales payées  
**22,7 M €**

→Performance des types d'intervention (TI) dont les paiements sont activés

TI	Indicateurs de réalisation	Cible 2024	Cible 2025	Résultats	Taux d'avancement	TI	Indicateurs de résultats	Cible 2024	Cible 2025	Valeurs réalisées	Taux d'avancement
73.01	O.20 Nombre d'opérations ou d'unités bénéficiant d'une aide en faveur d'investissements productifs dans les exploitations au titre du Feader	50	150	25	13%	73.01	Nombre de bénéficiaires recevant une aide à l'investissement pour restructuration - modernisation	25	75	8	8%
77.071	O.32 Nombre d'autres opérations ou unités de coopération bénéficiant d'une aide au titre du Feader	7	7	12	86%	77.07	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide en matière de conseil, de formation, d'échange de connaissances ou participant à des PEI	50	50	76	76%
78.011	O.33 Nombre d'opérations ou d'unités de formation et de conseil qui reçoivent un soutien au titre du Feader	10	20	28	93%	78.01	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide en matière de conseil, de formation, d'échange de connaissances ou participant à des PEI	500	1000	6945	463%

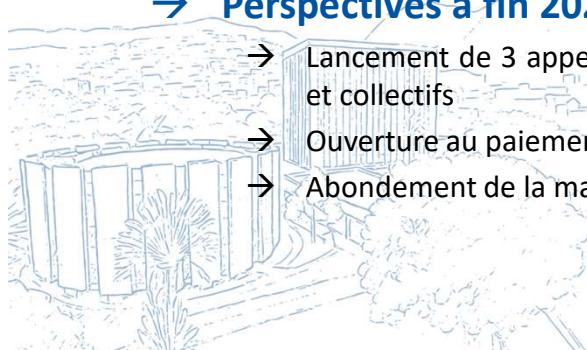


### → Déploiement de l'outil de paiement EUROPAC

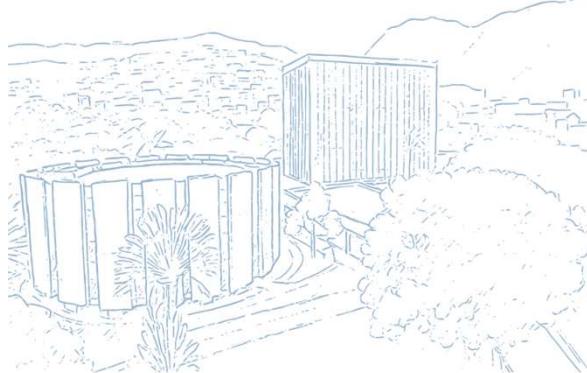
- Développement finalisé des fonctionnalités relatives à l'instruction des demandes d'aide, au conventionnement et à l'instruction des demandes de paiement d'avance et solde
- Développement en cours des fonctionnalités relatives à l'instruction de demande de paiement d'acompte
- Démarrage imminent des paiements pour le dispositif 73.015 - Plantation Canne suite à l'interopérabilité réussie entre Europac et les outils ASP.

### → Perspectives à fin 2025

- Lancement de 3 appels à projets : TI 70.29 Apiculture, TI 77.071 Actions partenariales, TI 78.01 Conseils individuels et collectifs
- Ouverture au paiement de 10 dispositifs sur l'outil MIDIR (Plan B) et 2 sur Europac
- Abondement de la maquette initiale de 260 M€ d'un montant additionnel de 2,2 M€.



- Accompagnement des bénéficiaires dans les modalités de dépôt de demandes d'aide et de paiement : production et mise à disposition de guides méthodologiques
- Poursuite de l'animation du programme par la sensibilisation des partenaires et relais
- Fabrication de kits et supports de communication





# Bilan des mesures surfaciques

## Les Mesures Surfaciques FEADER



- **ICHN** : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels
- **MAEC** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- **Aides Bio** : Aides en faveur de l'Agriculture Biologique (conversion et maintien)

Maquette initiale 2023-2027 :

	<b>FEADER (65%)</b>	<b>MAASA (35%)</b>	<b>Total</b>
<b>ICHN</b>	<b>29 445 000 €</b>	<b>15 855 000 €</b>	<b>45 300 000 €</b>

	<b>FEADER (80%)</b>	<b>MAASA (20%)</b>	<b>Total</b>
<b>MAEC</b>	<b>18 000 000 €</b>	<b>4 500 000 €</b>	<b>22 500 000 €</b>
<b>BIO</b>	<b>10 400 000 €</b>	<b>2 600 000 €</b>	<b>13 000 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>28 400 000 €</b>	<b>7 100 000 €</b>	<b>35 500 000 €</b>

	<b>FEADER</b>	<b>MAASA</b>	<b>Total</b>
<b>Total aides surfaciques</b>	<b>57 845 000 €</b>	<b>22 955 000 €</b>	<b>80 800 000 €</b>

Mesures déclarées et instruites sous ISIS / TéléPAC et payées par l'ASP.

# L'ICHN



**Objectif : Lutter contre la déprise agricole dans les territoires difficiles en compensant par une aide à l'hectare.**

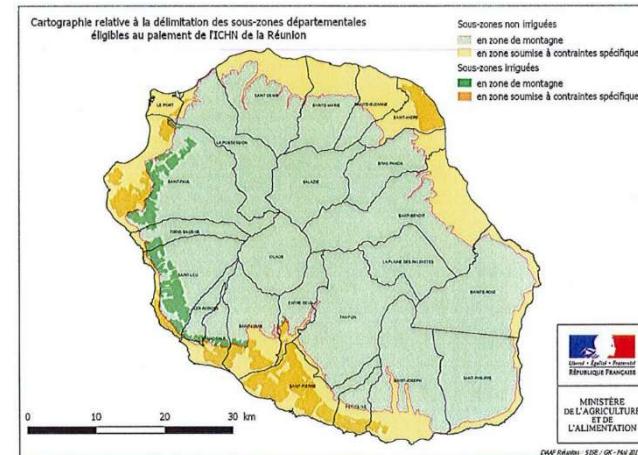
**Cible :** Surfaces cultivées ou destinées à l'alimentation des animaux, situées :

- en zone de montagne (55% SAU)
- en zone soumise à contraintes spécifiques (45% SAU).

**Eligibilité :** + 2ha SAU et 0,5ha de culture éligible et + 2 UGB pour élevages  
+ 50% revenus d'origine agricole

**Versement :** acompte en Octobre / solde en décembre  
Montants plafond et dégressivité en fonction de la surface éligible.

**Paiements 2023 et 2024 sur reliquats RDR3.**



Année	Dossiers ICHN déposés	Dossiers éligibles	Surfaces déclarées (ha)	Surfaces cultivées (ha)			Surfaces fourragères (ha)			Surface totale montagne (ha)	Surface totale hors montagne (ha)	Surface totale éligible (ha)	Montant versé
				montagne	hors montagne	Total surface cultivée éligible	montagne	hors montagne	Total Surface fourragère éligible				
<b>2025</b>	3142	<b>2860</b>	30 091	8 049	11 673	19 722	6 636	178	6 814	14 686	11 851	<b>26 536</b>	<b>6,6 M€</b>
<b>2024</b>	3185	<b>2884</b>	30 308	8 075	11 674	19 749	6 768	233	7 001	14 843	11 907	<b>26 751</b>	<b>6,65 M€</b>
<b>2023</b>	3254	<b>2908</b>	30 484	8 090	11 782	19 872	6 817	251	7 068	14 907	12 033	<b>26 940</b>	<b>6,71 M€</b>
<b>Moyenne 2017-22</b>	3328	<b>3068</b>	31 251	8 050	12 042	20 091	7 383	222	7 605	15 433	12 264	<b>27 696</b>	<b>6,94 M€</b>



## Les MAEC

- Un catalogue MAEC 2023-27 commun aux DOM
- Des mesures annuelles ou pluri-annuelles (5 ans)
- Des mesures « localisées » et des mesures « système »
- Soumises au respect de cahiers des charges spécifiques



N° Intervention	MAEC		Objectifs des mesures (non exhaustif)	Durée d'engagement	Type de mesure	Montant unitaire en €/ha
70.14	MAEC Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Linéaires	Ligneux		5 ans	Localisée	3,24 €/ml
		Fossé		5 ans	Localisée	3,24 €/ml
70.15	MAEC Banane	Déclinaison 1	Lutte contre maladie, les ravageurs et interdiction des herbicides	5 ans	Localisée	990 €
		Déclinaison 2	Lutte contre les maladies, les ravageurs et interdiction des herbicides	5 ans	Localisée	1130 €
		Déclinaison 3	Lutte contre les maladies, les ravageurs et interdiction des herbicides	5 ans	Localisée	1284 €
70.16	MAEC Canne	Déclinaison 1	Limiter les herbicides	5 ans	Localisée	441 €
		Déclinaison 2	Limiter les herbicides	5 ans	Localisée	845 €
70.17	MAEC Maraîchage spécialisé	Déclinaison 1	Réduction des herbicides	1 an	Système	1182 €
		Déclinaison 2	Réduction des engrains azotés minéraux et réduction des herbicides	1 an	Système	2526 €
		Déclinaison 3	Réduction des engrains minéraux et interdiction des herbicides	1 an	Système	3117 €
		Déclinaison 4	Réduction des engrains minéraux et interdiction des herbicides et lutte agro-écologique contre insectes ravageurs	1 an	Système	3357 €
70.18	MAEC Verger spécialisé	Déclinaison 1	Réduction des engrains azotés minéraux et interdiction des herbicides	5 ans	Localisée	1728 €
		Déclinaison 2	Interdiction engrais azotés minéraux et interdiction des herbicides	5 ans	Localisée	2563 €
		Déclinaison 3	Interdiction engrais azotés minéraux et interdiction des herbicides et lutte agro-écologique contre insectes ravageurs	5 ans	Localisée	2873 €
70.19	MAEC Surfaces herbacées associées à un atelier d'élevage	Déclinaison 1		5 ans	Système	120 €
		Déclinaison 2	Interdiction de produits phytosanitaires	5 ans	Système	239 €
70.20	MAEC Petites exploitations hautement diversifiées	Déclinaison 1	Interdiction d'herbicides	1 an	Système	4000 €
		Déclinaison 2	Interdiction de produits phytosanitaires de Synthèse	1 an	Système	5278 €
70.21	MAEC Agriculture sous couvert forestier		Absence d'engrais minéraux et d'herbicides	1 an	Système	3000 €



## Les aides à l'Agriculture Biologique



- Des aides annuelles soumises à la certification en AB :
  - Aides à la conversion (5 ans après début de conversion).
  - Aides au maintien (maintenues dans les DOM).

### Aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) pour les DOM

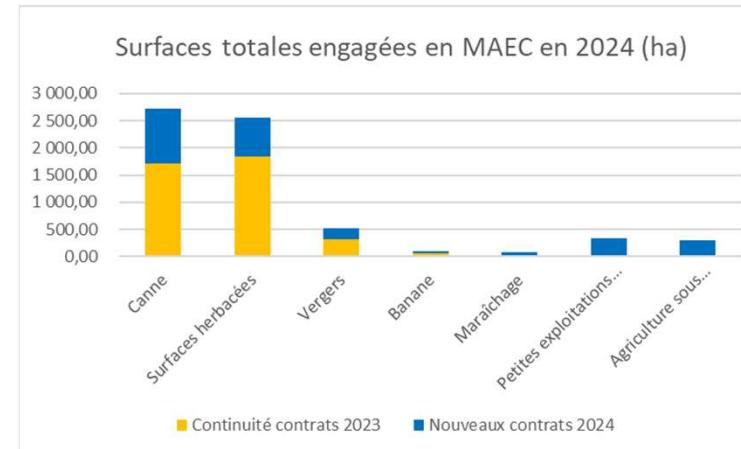
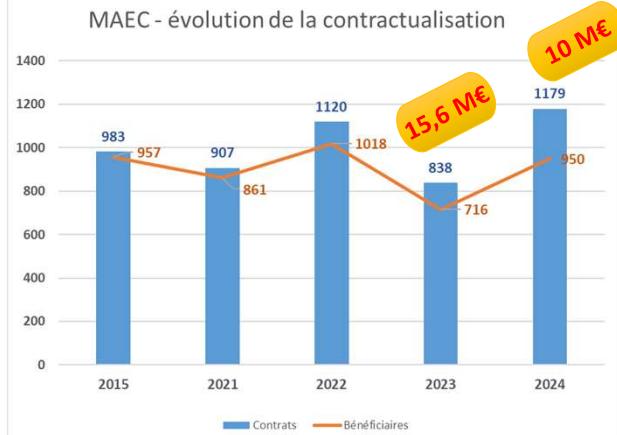
Catégorie de culture	Montant unitaires (€/ha)
Cannes à sucre	1 750
Banane export	2 668
Maraîchage, cultures vivrières, PPAM annuelles, ananas	4 542
Arboriculture, PPAM pérennes, banane créole	3 000
Prairies associées à un atelier d'élevage	486

### Aide au maintien en agriculture biologique (MAB) pour les DOM

Catégorie de culture	Montant unitaires (€/ha)
Cannes à sucre	1 215
Banane export	1 254
Maraîchage, cultures vivrières, PPAM annuelles, ananas	2 452
Arboriculture, PPAM pérennes, banane créole	2 000
Prairies associées à un atelier d'élevage	209



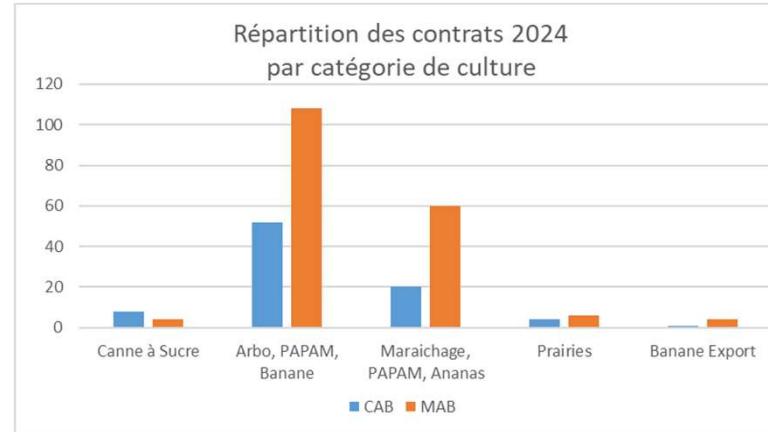
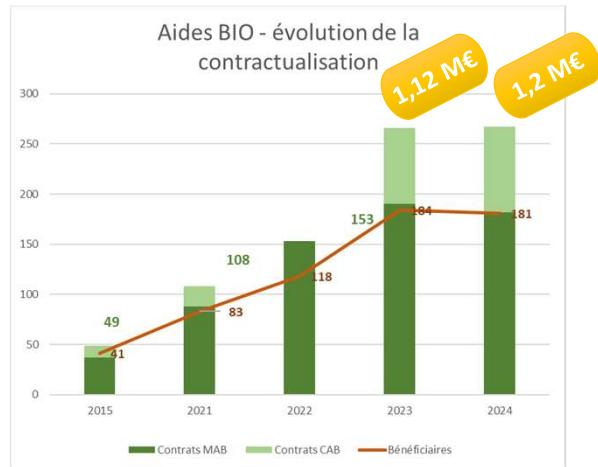
## Bilan MAEC



		CAMPAGNE 2023				CAMPAGNE 2024				CAMPAGNE 2025 (déclaré avant instruction)			
		Dossiers	Unités	Engagé (€)	Payé (€)	Dossiers	Unités	Engagé (€)	Payé (€)	Dossiers	Unités	Engagé (€)	Payé (€)
RDR3	API	81	9823	109 922	333 982	117	14076	478 584	478 584				
	autres MAEC	72	590	159 112	159 112								
MAEC PLURI ANNUELLES	Banane	38	79	397 843	79 569	58	100	179 660	100 032	57	115		114 314
	Canne	278	1867	6 944 121	1 388 824	425	2784	3 650 525	2 045 617	393	2697		1 979 319
	IAE	28	14515	235 143	47 029	59	24899	172 595	80 673	78	43662		141 464
	Prairie	50	2003	1 918 918	383 784	64	2485	640 068	468 306	73	3254		626 743
	Verger	125	348	4 305 321	861 064	219	537	2 728 375	1 354 693	211	596		1 524 186
	<b>Sous-total</b>	<b>519</b>	<b>4297</b>	<b>13 801 347</b>	<b>2 760 269</b>	<b>825</b>	<b>5907</b>	<b>7 371 222</b>	<b>4 049 321</b>	<b>812</b>	<b>6662</b>		<b>4 386 027</b>
MAEC ANNUELLES	Maraîchage	42	53	115 301	115 301	42	80	164 920	164 920	49	105	258 522	258 522
	PEHD	113	193	1 011 573	1 011 573	192	319	1 658 723	1 658 723	231	421	2 183 339	2 183 339
	AGSF	102	232	696 900	696 900	109	260	779 130	779 130	119	323	968 670	968 670
	<b>Sous-total</b>	<b>257</b>	<b>478</b>	<b>1 823 774</b>	<b>1 823 774</b>	<b>343</b>	<b>659</b>	<b>2 602 773</b>	<b>2 602 773</b>	<b>399</b>	<b>849</b>	<b>3 410 531</b>	<b>3 410 531</b>
<b>TOTAL MAEC RDR4</b>		<b>776</b>	<b>4776</b>	<b>15 625 121</b>	<b>4 584 043</b>	<b>1168</b>	<b>6566</b>	<b>9 973 995</b>	<b>6 652 094</b>	<b>1211</b>	<b>7510</b>	<b>3 410 531</b>	<b>7 796 558</b>



## Bilan Aides BIO



RDR3	AB	CAMPAGNE 2023				CAMPAGNE 2024				CAMPAGNE 2025 (déclaré avant instruction)			
		Dossiers	Unités	Engagé (€)	Payé (€)	Dossiers	Unités	Engagé (€)	Payé (€)	Dossiers	Unités	Engagé (€)	Payé (€)
CAB	Canne	4	18	31 308	31 308	4	26	46 148	46 148	10	38	66 273	66 273
	Banane export	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Maraîchage	18	20	90 022	90 022	17	11	49 054	49 054	18	15	67 540	67 540
	Arboriculture	44	119	355 590	355 590	48	144	430 980	430 980	67	158	474 480	474 480
	Prairie	4	89	43 089	43 089	3	118	57 163	57 163	5	160	77 692	77 692
	<b>Total CAB</b>	<b>70</b>	<b>245</b>	<b>520 009</b>	<b>520 009</b>	<b>72</b>	<b>298</b>	<b>583 344</b>	<b>583 344</b>	<b>100</b>	<b>371</b>	<b>685 984</b>	<b>685 984</b>
MAB	Canne	2	4	4 508	4 508	4	6	7 071	7 071	4	14	17 326	17 326
	Banane export	0	0	0	0	0	0	0	0	9	17	21 719	21 719
	Maraîchage	60	62	153 225	153 225	59	54	132 187	132 187	60	69	168 011	168 011
	Arboriculture	108	223	445 540	445 540	103	238	475 120	475 120	122	270	539 160	539 160
	Prairie	3	16	3 275	3 275	6	32	6 661	6 661	11	68	14 108	14 108
	<b>Total MAB</b>	<b>173</b>	<b>305</b>	<b>606 548</b>	<b>606 548</b>	<b>172</b>	<b>329</b>	<b>621 039</b>	<b>621 039</b>	<b>206</b>	<b>437</b>	<b>760 324</b>	<b>760 324</b>
<b>TOTAL BIO RDR4</b>		<b>243</b>	<b>550</b>	<b>1 126 557</b>	<b>1 126 557</b>	<b>244</b>	<b>628</b>	<b>1 204 384</b>	<b>1 204 384</b>	<b>306</b>	<b>808</b>	<b>1 446 308</b>	<b>1 446 308</b>



## Bilan financier MAEC/BIO



	CAMPAGNE 2023				CAMPAGNE 2024				CAMPAGNE 2025 (avant instruction)			
	Dossiers	Surface (ha)	Engagé (€)	Payé (€)	Dossiers	Surface (ha)	Engagé (€)	Payé (€)	Dossiers	Surface (ha)	A engager (€)	A Payer (€)
Sous-total RDR3	175	620	319 650	543 710	117		478 584	478 584				
<b>TOTAL MAEC</b>	<b>776</b>	<b>4776</b>	<b>15 625 121</b>	<b>4 584 043</b>	<b>1168</b>	<b>6566</b>	<b>9 973 995</b>	<b>6 652 094</b>	<b>1211</b>	<b>7510</b>	<b>3 410 531</b>	<b>7 796 558</b>
<b>TOTAL BIO</b>	<b>243</b>	<b>550</b>	<b>1 126 557</b>	<b>1 126 557</b>	<b>244</b>	<b>628</b>	<b>1 204 384</b>	<b>1 204 384</b>	<b>306</b>	<b>808</b>	<b>1 446 308</b>	<b>1 446 308</b>
Total MAEC annuelles + BIO	500	1028	2 950 331	2 950 331	587	1286	3 807 157	3 807 157	705	1656	4 856 838	4 856 838
<b>TOTAL MAEC + BIO</b>	<b>1019</b>	<b>5325</b>	<b>16 751 678</b>	<b>5 710 600</b>	<b>1412</b>	<b>7193</b>	<b>11 178 379</b>	<b>7 856 478</b>	<b>1517</b>	<b>8318</b>	<b>4 856 838</b>	<b>9 242 865</b>

<b>Total 2023 + 2024</b>	<b>27 930 057 €</b>	<b>13 567 078 €</b>
sous-total MAEC	25 599 116 €	11 236 138 €
sous-total BIO	2 330 941 €	2 330 941 €
<b>Total 2023-2024-2025</b>	<b>32 786 895 €</b>	<b>22 809 944 €</b>
sous-total MAEC	29 009 646 €	19 032 695 €
sous-total BIO	3 777 248 €	3 777 248 €

*Rappel enveloppe initiale :*

	FEADER (80%)	MAASA (20%)	Total
MAEC	18 000 000 €	4 500 000 €	<b>22 500 000 €</b>
BIO	10 400 000 €	2 600 000 €	<b>13 000 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>28 400 000 €</b>	<b>7 100 000 €</b>	<b>35 500 000 €</b>

- Très fort taux d'engagement MAEC en 2023 et 2024.
  - Absence de fongibilité entre enveloppes MAEC et BIO.
  - Disponibilité financière assurée pour les aides BIO.
  - Déficit pour MAEC 2024 (-3M€) et gestion 2025-26-27
- Remaquettagage de la part FEADER à partir de l'ICHN.
- Dispositif de plafonnement des MAEC, finalement annulé suite dotation MAASA.
- Fermeture des MAEC pluri-annuelles à partir de 2025.
- Maintien des MAEC annuelles en 2025/26/27 : 4,8 M€/an

## Synthèse de la réunion technique



Cofinancé par  
l'Union européenne



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
REUNION  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



REGION REUNION  
www.regionreunion.com  
Facebook, Twitter, YouTube, Instagram



DÉPARTEMENT  
DE LA  
RÉUNION

Point de discussion	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Etat d'avancement du volet régional PSN 2023-2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission prend bonne note de la dynamique de programmation des dispositifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Autorité de gestion informe que le MASA propose un réabondement de la maquette PSN HSIGC de 34 M€ dont 2,2M€ pour La Réunion. Cette modification devra être approuvée en Assemblée plénière.</li> </ul>
Etat d'avancement des points communs à l'ensemble des dispositifs et perspectives fin 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission remercie l'Autorité de gestion pour les informations communiquées. Elle souligne l'importance d'un déploiement maîtrisé de l'outil EUROPAC, afin de ne pas compromettre la dynamique de programmation ni de générer d'incidences pour les bénéficiaires, compte tenu de la période limitée précédant la clôture du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Autorité de gestion prend acte de l'observation formulée par la Commission. Elle indique que les équipes responsables du déploiement de l'outil sont pleinement mobilisées et que la mise en œuvre progresse. Elle demeure toutefois attentive au bon déroulement des paiements aux agriculteurs, notamment dans le cadre des dispositifs LEADER.</li> <li>L'Autorité de gestion souligne que des solutions alternatives ont été mises en œuvre en 2024 sous forme d'avance de trésorerie remboursable et en 2025 par le biais de l'outil de paiement MIDIR (Plan B) mis à disposition par l'ASP.</li> </ul>
Bilan Mesures Surfaciques	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission remercie les services de la DAAF pour les précisions apportées concernant les dispositifs surfaciques (ICHN, MAEC, BIO). Elle rappelle l'importance de disposer d'une vision globale du FEADER sur le territoire, laquelle ne saurait être complète sans les éléments relatifs aux mesures surfaciques.</li> </ul>	

# Décisions du Comité de Suivi Régional (CSR)



Cofinancé par  
l'Union européenne



# PROGRAMME NATIONAL FSE+ 2021-2027

## Volet déconcentré



# Avancement des travaux du volet déconcentré du programme national FSE+

## 19 appels à projets publiés



Appels à projets	Dates de publication prévues	Budgets prévus
P4 – OS C (Parité)	12/01/2023 au 28/02/2023	1 600 000€
P2 – OS F (Scolaire)	13/01/2023 au 31/03/2023	9 000 000€
P3 – OS G (Formation)	12/01/2023 au 28/02/2023	2 000 000€
P1 – OS L (Inclusion)	23/03/2023 au 10/05/2023	7 500 000€
P1 – OS H (Insertion)	01/04/2023 au 31/05/2023	56 00 000€
P2 – OS A (Jeunes)	03/05/2023 au 30/06/2023	65 000 000€
P1 – OS H (BRSA+)	17/11/2023 au 17/12/2023	13 000 000€
P6 – OS H (Innovation sociale)	01/12/2023 au 31/01/2024	1 000 000€
P2 – OS F (Mobilité apprentis)	31/12/2023 au 31/03/2024	4 000 000€
P7 – OS F (Mobilité étudiants)	15/05/2024 au 15/07/2024	21 000 000€

## 19 appels à projets publiés



Cofinancé par  
l'Union européenne



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



RÉGION RÉUNION  
www.regionreunion.com



DÉPARTEMENT  
DE LA  
RÉUNION

Appels à projets	Dates de publication prévues	Budgets prévus
P7 – OS A (Mobilité chômeurs)	06/06/2024 au 06/08/2024	15 700 000€
P2 – OS A (Jeunes)	08/10/2024 au 17/01/2025	24 000 000€
P4 – OS C (Parité)	08/10/2024 au 02/12/2024	3 500 000€
P1 – OS H (Insertion)	15/10/2024 au 31/03/2025	65 000 000€
P2 – OS A (RSMA)	02/11/2024 au 02/12/2024	39 000 000€
P1 – OS L (Inclusion)	02/12/2024 au 02/04/2025	8 500 000€
P2 – OS F (Scolaire)	20/01/2025 au 22/04/2025	15 000 000€
P1 – OS L (Maraudes)	31/10/2025 au 31/12/2025	1 300 000€
P1 – OS L (CAF)	31/10/2025 au 31/12/2025	4 000 000€

## Comités de programmation



**15 comités de programmation Etat  
dont 7 consultations écrites**



**80 avis favorables  
dont 11 après ajournement**



**24 avis défavorables**

## Taux de programmation par priorité



Cofinancé par  
l'Union européenne



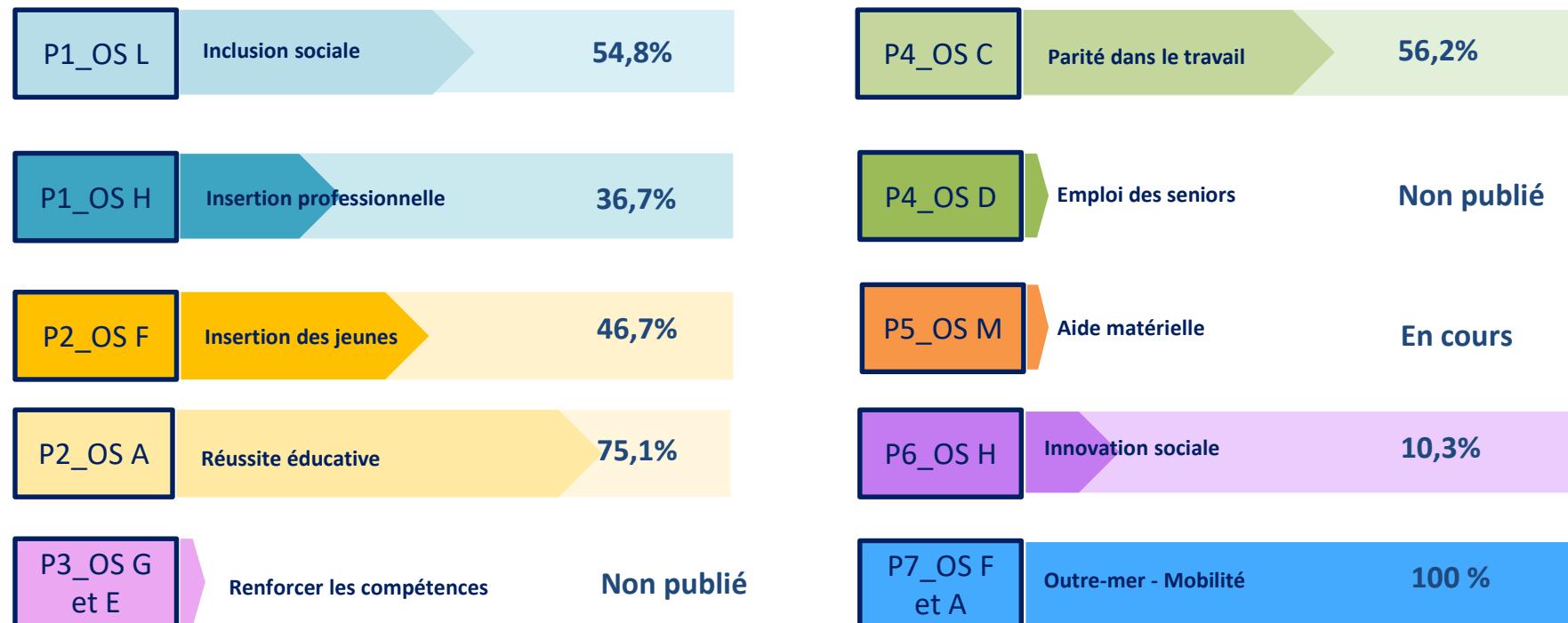
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
REUNION  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



REGION REUNION  
www.regionreunion.com



DÉPARTEMENT  
DE LA  
RÉUNION



## Les cofinanceurs pour 2023-2025

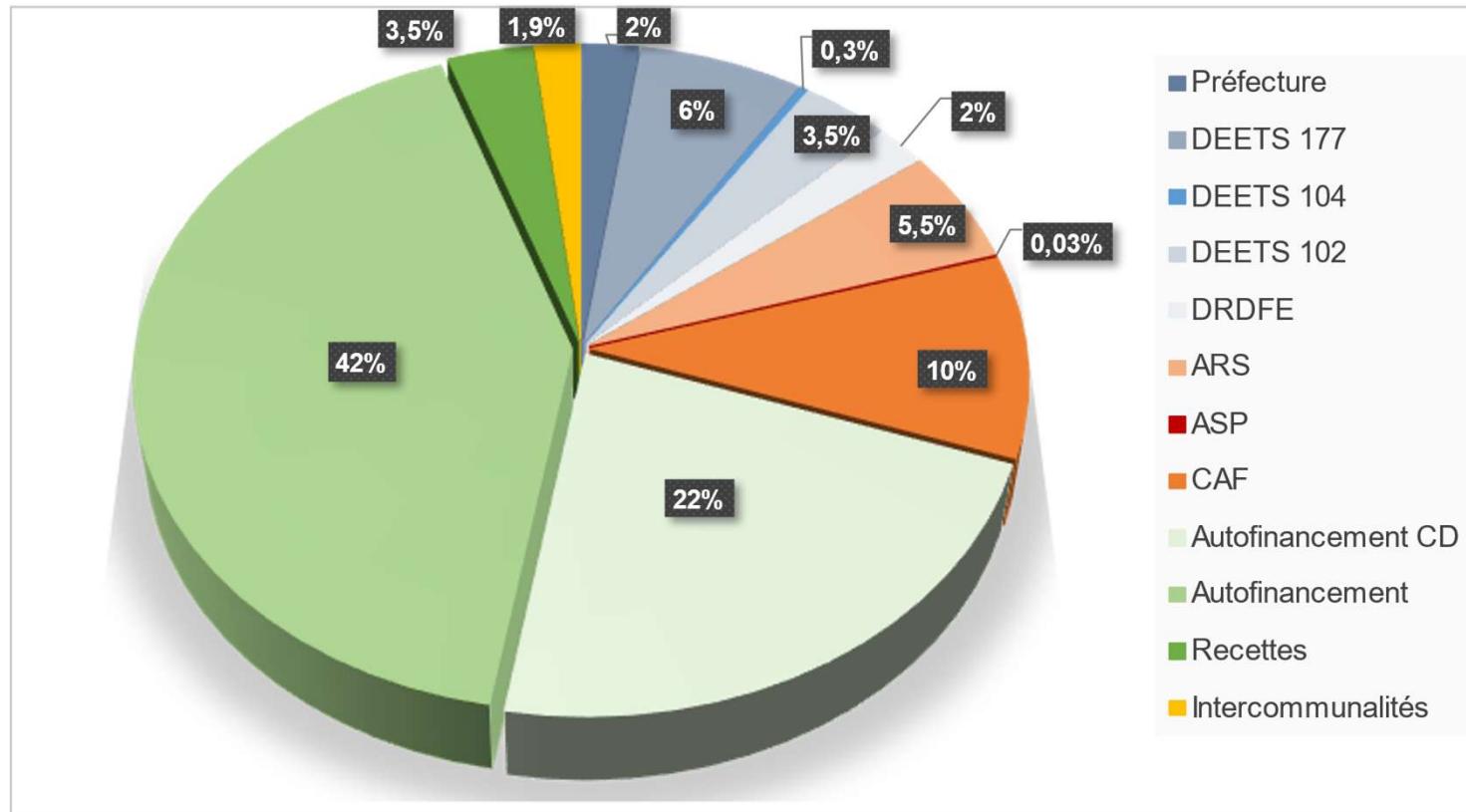


PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Taux moyen:  
20,75%

CPN :  
23 147 111€



Données au 30/09/2025

## Les participants



Cofinancé par  
l'Union européenne



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
REUNION  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

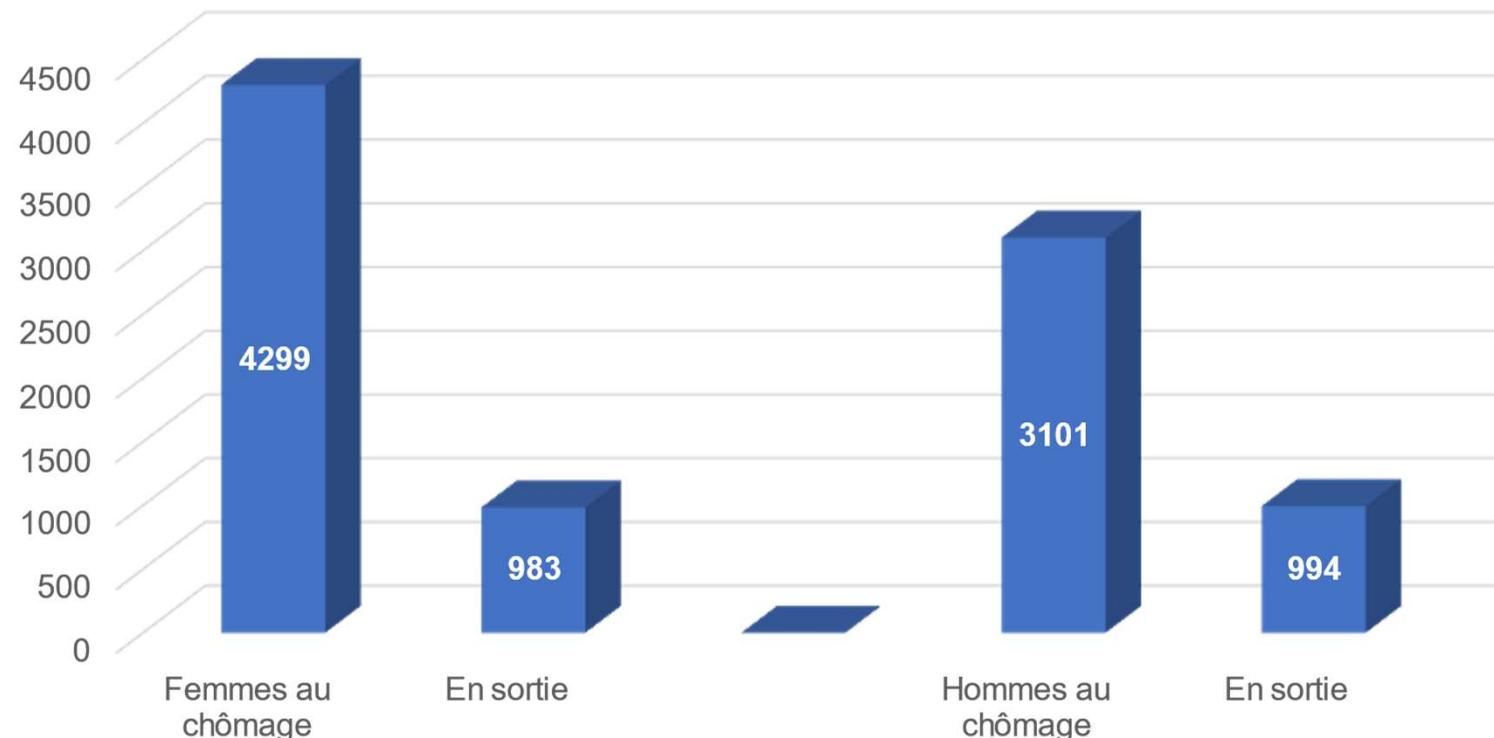


REGION REUNION  
www.regionreunion.com



DÉPARTEMENT  
DE LA  
RÉUNION

### Evolution du nombre de personnes au chômage



Données au 31/10/2025

## Les participants



Cofinancé par  
l'Union européenne

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
REUNION  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

REGION REUNION  
www.regionreunion.com

DÉPARTEMENT  
DE LA  
RÉUNION

Coût par participant par priorités	
P1-L	2 214,14 €
P1-H	3 584,77€
P2-A	4 019,67 €
P2-F	1 915,85 €
P6-H	3 761,37 €
P7-A	3 437,37 €
P7-F	3 078,43 €

Données au 31/10/25

## Appels à projets à venir



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Appels à projets	Dates de publication prévues	Budgets prévus
P5 – OS M (Aide matérielle)	1 <sup>er</sup> semestre 2026	3 000 000€
P1 – OS L (Enfants ASE)	1 <sup>er</sup> semestre 2026	À définir
P1 – OS H (Handicap)	1 <sup>er</sup> semestre 2026	À définir
P1 et P2 (illettrisme)	2 <sup>nd</sup> semestre 2026	À définir



**L'ensemble des appels à projets est susceptible d'être publié à nouveau en 2027 pour la clôture du Programme.**



**Les opérations sont actuellement conventionnées jusqu'en 2027 mais pourront faire l'objet d'avenant jusqu'en 2028.**

# Communication



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Webinaires :

**Juin 2024** : Accompagnement au dépôt des bilans

**Novembre 2024** : Bilan de la période 2023-2025 et présentation des AAP 25-27

**Février 2026** : Accompagnement au dépôt des bilans



## Quiz FSE + :

A destination des agents de la DEETS: **chaque année en mai**

A destination des porteurs de projets : **octobre 2024**



## Création de la valise Porteur: **novembre 2024**

Reprend toutes les étapes de la vie d'un dossier FSE avec des documents, supports, conseils et aides pour faciliter et sécuriser les demandes de subvention.

Transmise à tous les porteurs et prochainement diffusée sur internet.



## Vidéos de promotion du FSE: **décembre 2025**

## Synthèse de la réunion technique



Point de discussion	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Données du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission note des taux de programmation et de certification qui se situent dans les moyennes nationales et supérieures aux autres DOM. Elle souligne les bons résultats et le partenariat entre le volet déconcentré et le volet national.</li> <li>Elle rappelle néanmoins la nécessité de transmettre le rapport intégrant les données du volet déconcentré aux membres du Comité de suivi dans les délais impartis, conformément au règlement intérieur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AGD axe ses prochains travaux sur l'atteinte 2026 du DO d'un montant de 80M€, dont sa réalisation effectivement est de 55,6%, étant donné que le DO 2025 est d'ores et déjà atteint.</li> <li>L'AGD confirme que les documents seront transmis.</li> </ul>
Données participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission relève un nombre total de participants satisfaisant mais rappelle l'importance d'avoir une visibilité complète des données du territoire issues du volet central et déconcentré.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AG du Programme national FSE+ transmettra les éléments demandés.</li> </ul>
Dépenses / Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission interroge l'Autorité de gestion sur la possibilité de basculer sur des financements non liés aux coûts (FNLC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AG précise qu'un FNLC ne sera pas mis en place pour le programme national car ce type de fonctionnement implique une homogénéisation des coûts des différentes opérations, ce qui n'est pas compatible avec la diversité des opérations financées par le programme national. Par ailleurs, les délais de conception d'un FNLC étant particulièrement importants cela n'est pas compatible avec la préparation de la clôture.</li> </ul>
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission souhaite savoir si un événement de communication est envisagé pour marquer la clôture du programme FSE ou si un événement commun Etat/Région au titre du FSE+ est prévu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AGD indique l'organisation de trois évènements de communication relatifs à des opérations structurantes (+ 10M€) à partir de 2026.</li> </ul>

# Décision du Comité de Suivi Plurifonds (CSP)



Cofinancé par  
l'Union européenne

# Comité de Suivi Plurifonds clôture

Séance plénière du 13 novembre 2025

Le Département aux côtés des Réunionnais

## Annexe 2 : Discours (seul le prononcé fait foi)

**COMITE NATIONAL DE SUIVI et COMITE DE SUIVI  
PLURIFONDS**

*(Discours de M. Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil  
départemental)*

**Monsieur le Préfet de La Réunion,  
Madame la Présidente de Région,  
Monsieur le Vice-Président,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la Commission  
Européenne,  
Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales,  
Mesdames et Messieurs les représentants des Administrations  
centrales,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Suivi des Fonds  
Européens,  
Monsieur le Directeur de l'AGILE,  
Mesdames, Messieurs,**

C'est avec un profond honneur et une grande satisfaction que je vous accueille aujourd'hui dans l'hémicycle du Département de La Réunion, à l'occasion de cette session plénière des comités de suivi des fonds européens.

Votre présence témoigne de l'importance que nous accordons collectivement à la mise en œuvre des politiques européennes de développement au service de notre territoire.

Je tiens à saluer les représentants de la Commission européenne. Je commence par Monsieur Juan Luis ROLDAN, chef de la délégation Outre-Mer et chef d'unité adjoint BENELUX/France de la DGA Agri, qui participe pour la première fois à nos travaux.

C'est avec un plaisir renouvelé que nous accueillons, Monsieur Marc BLONDIAU de la DGA Agri pour le volet développement rural, Madame Miriam BURAJOVA, de la DG REGIO et Madame Gaëtane MEDDENS de la DG EMPLOI. Votre engagement et votre expertise renforcent la qualité de nos partenariats et la crédibilité de nos actions.

Comme à l'accoutumée, des visites de terrain sont prévues. Elles permettent de mieux appréhender les réalités de notre territoire, ses richesses comme ses défis. Je souhaite que la journée de vendredi soit, à ce titre, la plus instructive possible.

Cette session intervient dans un contexte particulier à plusieurs titres :

- La clôture de la programmation 2014-2022 (PDR),
- La mise en œuvre à mi-parcours du PSN 2023-2027,
- Et les perspectives post-2027, qui annoncent une profonde évolution dans l'architecture des programmes européens.

S'agissant du **FEADER et de la clôture de la programmation 2014-2022**, les résultats sont très satisfaisants. Grâce aux différents exercices de remaquetage, nous atteignons 100 % d'engagements et un taux de paiement de 97 % de la maquette — l'un des **meilleurs résultats** parmi les autorités de gestion françaises.

Je souhaite également évoquer le dispositif RESTORE M23. Suite à son approbation par la Commission européenne en décembre dernier, nous avons anticipé sa mise en œuvre.

Dès le passage du cyclone Garance, nous avons travaillé avec l'ASP et la DAAF pour instruire les dossiers dans des délais particulièrement contraints. Je félicite la mobilisation des agents instructeurs et la qualité du partenariat entre services, qui ont permis d'apporter un soutien rapide à **1 250 agriculteurs**, pour un montant total de **6,7 millions d'euros**, intégralement versés depuis septembre.

L'année 2025 a été éprouvante pour notre agriculture. La filière sucrière traverse une période difficile, et ces aides, complétées par les contributions du Département et de l'État, étaient indispensables pour soutenir la trésorerie des exploitations.

**Concernant la programmation 2023-2027**, depuis le lancement officiel des nouveaux programmes en avril 2023, la montée en puissance se poursuit et produit des résultats concrets :

- **24 des 26 dispositifs sont désormais ouverts** (hors LEADER), un excellent résultat à l'échelle nationale ;
- Plus **de 1 930 demandes d'aide** ont été déposées, dont **1 277** déjà conventionnées, soit près des deux tiers ;
- Le taux de programmation approche aujourd'hui **40 %** de la maquette, au-dessus de la moyenne nationale.

Cependant, comme l'ensemble des autorités de gestion françaises, nous faisons face à des difficultés persistantes liées à la plateforme dématérialisée EUROPAC, dont le taux moyen de paiement national n'atteint que **4 %**.

Je suis néanmoins heureux d'annoncer le démarrage imminent des paiements sur EUROPAC, avec le dispositif « plantation de canne » comme premier volet opérationnel. Je salue le travail acharné des techniciens informatiques de la DEUROPE, qui ont permis cette avancée.

Par ailleurs, sans attendre, nous avons pu engager les paiements sur cinq dispositifs grâce à un partenariat efficace avec l'ASP Réunion et à l'utilisation d'un outil alternatif, **PLAN B**. À ce jour, près de 10 millions d'euros ont été versés via ce dispositif, venant compléter les avances déjà consenties par la Collectivité.

D'ici la fin de l'année 2025, **douze dispositifs** seront pleinement opérationnels : dix sur PLAN B et deux sur EUROPAC.

Les difficultés techniques appartiennent désormais en grande partie au passé, même s'il reste encore des ajustements à réaliser. L'année 2026 sera consacrée à un rattrapage, notamment sur les paiements.

**Le programme LEADER** poursuit également son déploiement dans les hauts de l'île, au cœur du Parc national et de son aire d'adhésion. Les Groupes d'Action Locale, sélectionnés en juillet 2023, ont débuté leurs actions à la mi-2024.

Ces territoires, emblématiques de notre patrimoine et de notre biodiversité, sont au centre de notre stratégie de développement durable.

À travers LEADER, nous soutenons le développement économique local, la qualité de vie et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Les quatre GAL disposent désormais de dispositifs actifs, et nous les accompagnons pour permettre très prochainement le démarrage des paiements.

**Notre objectif reste de maximiser l'impact des fonds européens**, notamment pour renforcer notre autonomie alimentaire, encore insuffisante dans certains secteurs.

C'est dans cette perspective que nous suivons avec attention la réforme annoncée pour 2028, à la suite des propositions de Madame la Présidente von der Leyen.

Si l'objectif de simplification est partagé, le projet d'un Programme de Partenariat National et Régional (PPNR) unique, englobant l'ensemble des politiques européennes, soulève des interrogations.

Nos territoires ultrapériphériques ont besoin d'une approche différenciée et territorialisée, telle que le permettaient jusqu'ici la politique de cohésion et la politique agricole commune. Nous craignons que cette spécificité soit diluée dans un programme global, et que la gestion soit davantage recentralisée au niveau des États membres.

Il est donc essentiel que, dans ce futur PPNR, les régions ultrapériphériques demeurent prioritaires dans la politique de cohésion et que les budgets qui leur sont destinés soient sanctuarisés.

S'agissant de la Politique agricole commune, la complémentarité entre le POSEI et le futur chapitre « développement rural » doit impérativement être maintenue, quel que soit le fonds mobilisé.

Aujourd'hui, les deux volets historiques de la PAC — jusqu'alors appelés « piliers » — ne paraissent pas suffisamment protégés, même si certaines interventions, comme le Régime spécifique

d'approvisionnement (RSA), semblent conservées dans le projet de règlement 2025/0240 en faveur des RUP.

Mesdames, Messieurs, votre implication sera déterminante pour nous accompagner lors des débats à venir et transformer nos ambitions partagées en réalisations concrètes.

Le Département de La Réunion réaffirme donc aujourd’hui sa pleine volonté de poursuivre ses missions de gestion des fonds européens dédiés à l’agriculture et au développement rural.

Je vous remercie pour votre engagement constant et vous souhaite à toutes et à tous des échanges fructueux.

## **DISCOURS de M. ROLDAN (DG AGRI – Commission Européenne)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, je suis honoré d'être ici avec vous. Tout d'abord je voudrais vous remercier pour l'accueil que nous avons reçu et pour les visites de projets organisées. Les réunions techniques d'hier avec plusieurs parties prenantes nous ont également permis de mieux comprendre les réalités de la Réunion.

Pour la suite je vais structurer mon intervention autour de trois axes essentiels : le passé, le présent et le futur des fonds européens.

### **Le passé :**

La clôture du programme FEADER 2014 – 2022, FEDER 2014-2020, ainsi que celle du programme FSE 2014-2020 sont en bon voie. Je salue les efforts que vous avez déployés pour optimiser au mieux la consommation des crédits qui sont intégralement programmés. Par rapport à la PAC, je voudrais souligner la mise en œuvre dans un temps record de la mesure 23 qui a apporté une aide exceptionnelle de soutien à la trésorerie à 1250 agriculteurs fortement affectés par les cyclones.

### **Le présent :**

Passons maintenant au présent. La mise en œuvre du **FEADER** dans le cadre du **Plan Stratégique National 23-27** prend de la vitesse. Tandis que les mesures surfaciques sont mises en œuvre et payées sans problème majeur, l'Autorité de Gestion de La Réunion doit faire face à des difficultés liées aux outils informatiques pour la mise en œuvre des interventions non surfaciques.

L'Autorité de Gestion exploite toutes ses possibilités pour lancer les appels à projets et initier les paiements. Néanmoins, il est très important que les outils de gestion soient disponibles le plus rapidement possible afin de ne pas perdre la dynamique de programmation et de ne pas dissuader des bénéficiaires potentiels de recourir au FEADER.

En ce qui concerne le **programme FEDER-FSE+ 2021-2027**, sa mise en œuvre présente une très bonne dynamique tant pour le FEDER que pour le FSE+. **Le risque de dégagement d'office est écarté pour 2025**, ce qui constitue une performance notable. Toutefois, les efforts doivent être maintenus pour une bonne exécution des opérations pour les années à venir.

### **Le futur :**

En ce qui concerne le futur, il est crucial d'anticiper le cadre pluriannuel, en particulier le **plan de partenariat national et régional**.

Je ne vais pas détailler la proposition de la Commission. Cependant je voudrais vous présenter quelques points. Cette proposition n'est que le début du processus législatif et va évoluer lors du trilogue entre le Parlement le Conseil et la Commission.

Le prochain Cadre Financier Pluriannuel intégrera la PAC ainsi que d'autres fonds structurels dans les plans de partenariat nationaux et régionaux.

La nouvelle structure crée de meilleures synergies entre les fonds de l'Union, offrant une boîte à outils unique de programmation et une mise en œuvre simplifiée. Cela permettra un soutien plus complet aux régions ultrapériphériques, grâce aux synergies entre la PAC et les autres politiques des plans de partenariat nationaux et régionaux.

La Commission européenne s'engage fermement à surmonter les défis auxquels les régions ultrapériphériques sont confrontées. Ainsi, la proposition pour le plan de partenariat national et régionaux inclut un chapitre dédié à la programmation et description des interventions pour les régions ultrapériphériques.

Cependant, cette proposition a suscité des critiques du Parlement Européen, ainsi que des inquiétudes de l'État français et des régions. Entre autres préoccupations remontées, il y en a deux qui affectent en particulier les régions – son rôle dans le gouvernance et mise en œuvre de plan et la manque d'allocation budgétaire pour la ruralité.

En réponse, la Commission a réagi cette semaine en proposant des pistes d'amélioration sur ces deux points.

- La Commission propose d'y inscrire une « cible pour la ruralité », fixée à « au moins 10 % du budget non alloué» des plans, qui s'ajouteraient aux 293 milliards d'euros déjà sanctuarisés pour l'agriculture. Cela permettrait aux États membres et régions d'élaborer une série cohérente de mesures répondant aux besoins spécifiques des zones rurales. Le rôle de LEADER est également renforcé.
- La proposition clarifie et renforce le rôle des régions dans l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi du plan, y compris le maintien du lien entre les régions et la Commission.

Pour conclure, je vous assure que les discussions viennent à peine de commencer, et nous sommes convaincus que la proposition sera encore améliorée grâce à la contribution des régions, en particulier des régions ultrapériphériques. Nous vous invitons à poursuivre votre engagement actif et constructif dans cet exercice.

De notre part, nous vous assurons que les DG AGRI, REGIO et EMPLOI ont toujours soutenu l'importance des régions dans la préparation et la mise en œuvre des programmes.

Je vous remercie pour votre attention.

Saint-denis le, 13 novembre 2025

## **Comité régional de suivi plurifonds**

**Jeudi 13 novembre 2025 à 14h  
Hôtel du département**

**Discours introductif de M. le Préfet  
Patrice LATRON**

Monsieur le président du conseil départemental ;  
M. le Conseiller Régional ;  
Mmes et MM les représentants de la commission européenne et des administrations centrales ;  
Mmes et MM les membres du comité de suivi

### **1. La clôture du programme 2014-2020 : un cycle achevé avec succès**

L'année 2025 marque la clôture effective du programme FSE 2014-2020, désormais achevé. La gestion de ce programme aura été exemplaire à tous points de vue puisque le taux de programmation final s'élève à 115 % et le taux de certification des dépenses à 95,6 %, ce qui est un excellent résultat chose dans un contexte qui comme vous le savez a été marqué par la crise de la COVID-19.

Au total, ce sont plus de 620 M€ de FSE qui ont été mobilisés à La Réunion sur l'ensemble de cette programmation, chiffres qui traduisent une gestion rigoureuse, mais surtout une efficacité réelle de ces soutiens sur le terrain. Ce

programme a largement contribué à la transformation de notre territoire et a permis de consolider l'action des acteurs publics dans certains domaines clés : l'emploi, l'insertion, l'éducation, l'inclusion, la lutte contre les discriminations, etc...

Grâce à la mobilisation conjointe de l'État, de la Région, du Département, du rectorat et des acteurs de terrain, ce programme a permis d'apporter des réponses à plusieurs défis structurels de notre territoire et a touché directement près de 130 000 personnes ont été accompagnées dans leurs parcours d'inclusion sociale, dans leur projet de création ou de reprise d'entreprises, dans leur apprentissage ou dans leur mobilité éducative ou professionnelle.

Ainsi, le programme 2014-2020 se clôture sur un bilan positif, salué tant au niveau national et régional qui confirme la maturité et le professionnalisme des acteurs réunionnais dans la gestion des fonds européens.

## **2. Le programme 2021-2027 : une nouvelle dynamique bien engagée**

Nous sommes dans une dynamique très positive malgré des évolutions profondes de ses modalités de gestion puisque La Réunion est désormais pleinement intégrée au programme national piloté par la DGEFP.

Cette nouvelle génération s'inscrit dans une forme de continuité mais aussi dans un contexte d'évolution profonde de notre société liée aux transitions écologique, numérique, sociale et démographique.

La dynamique du programme est très positive : alors que nous arrivons à mi-parcours, 150 millions d'euros de crédits FSE + ont été programmés, ce qui représente près de 60 % de la dotation mise à disposition de La Réunion (pour mémoire, l'enveloppe de La Réunion se monte à 255 M€ sur le volet déconcentré auxquels s'ajoutent 51 M€ sur le volet central). Aussi, je voudrais souligner l'excellent travail de la DEETS et du SGAR dans la mise en œuvre de ce programme. Il se concentre sur les enjeux d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi ou sur l'accompagnement des jeunes.

Mais le FSE a également permis de soutenir des actions moins classiques pour permettre aux acteurs locaux d'expérimenter de nouvelles méthodes ou de nouvelles pratiques d'inclusion notamment pour les personnes porteuses de handicap. Ces actions ont vocation à être renouvelées dans les années à venir.

Le premier enseignement que l'on peut tirer à mi-parcours de cette nouvelle programmation est que les fonds européens continuent d'être un outil de cohésion et d'émancipation, en particulier pour les jeunes générations.

Le second, c'est qu'une fois encore, ces bons résultats illustrent la vitalité du partenariat entre l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les opérateurs sociaux et les structures d'insertion.

Cette synergie entre tous les acteurs constitue une véritable marque de fabrique réunionnaise : celle d'un territoire capable d'utiliser les fonds européens bien évidemment comme une source de financement, mais aussi comme un levier de transformation durable.

### **3. Préparer les programmes Post-2027 : continuer à affirmer nos spécificités**

Alors que s'engagent les travaux préparatoires de la future programmation post-2027, je plaide pour que les spécificités de La Réunion continuent d'être pleinement reconnues et valorisées.

J'identifie plusieurs éléments qui nécessitent d'être préservés :

- le maintien de taux de cofinancement adaptés aux capacités des acteurs réunionnais ;
- une plus grande flexibilité dans les critères d'éligibilité pour tenir compte des réalités locales ;

- un renforcement des moyens consacrés à la jeunesse, à la transition énergétique, à la souveraineté alimentaire, à l'économie circulaire et à la résilience face aux aléas climatiques.

Je voudrais également profiter de ce comité de suivi pour saluer la solidarité de la commission européenne après le passage du cyclone Garance. Ce sont 21 M€ qui seront mobilisés au profit de La Réunion au titre du Fonds de solidarité de l'Union Européenne. Ce soutien concret, rapide et consistant, est essentiel pour permettre à La Réunion de ce relever de ce choc.

#### **4. Conclusion**

La clôture réussie du programme 2014-2020 et la montée en puissance du programme 2021-2027 traduisent une forme de maturité du partenariat entre La Réunion et l'Union européenne.

Ces programmes démontrent également que les valeurs de l'Europe — solidarité, cohésion, innovation, égalité des chances — trouvent à La Réunion un ancrage tout à la fois profond et tangible.

Notre objectif collectif doit rester clair : faire de l'Europe un partenaire durable du développement réunionnais, garant d'une croissance inclusive et d'un avenir plus juste pour tous. Faire de l'Europe un partenaire durable mais aussi un partenaire plus visible.

Je remercie l'ensemble des services de l'État, des collectivités, de la Commission européenne et tous les acteurs de terrain pour leur engagement constant au service de notre territoire.